



OCTOBRE 2021

MÉTHODES ET REPÈRES

DÉTECTION ET SURVEILLANCE DES CAS GROUPÉS DE GASTRO-ENTÉRITES AIGUËS EN LIEN AVEC UNE ORIGINE HYDRIQUE

Protocole de mise en œuvre du projet

RÉGIONOCCITANIE

Résumé

Détection et surveillance des cas groupés de gastro-entérites aiguës en lien avec une origine hydrique - Protocole de mise en œuvre du projet

Des épidémies de gastro-entérites aiguës (GEA) dues à l'ingestion d'eau du robinet contaminée sont identifiées chaque année en France mais leur nombre est probablement sous-estimé. Pour autant, l'impact sanitaire peut être important lorsqu'une collectivité est touchée (20 à 50% de consommateurs malades selon les épidémies passées). Afin d'améliorer leur détection, Santé publique France met en place un dispositif de surveillance sur l'ensemble du territoire décrit dans ce protocole. Ce dispositif complète le suivi de la qualité de l'eau (contrôle sanitaire de l'eau et surveillance des exploitants). Il contribue à améliorer la connaissance de l'impact sanitaire de ces événements (objectif de surveillance) et à cibler les mesures de sécurisation et de maîtrise des systèmes de distribution d'eau vis-à-vis du risque infectieux (objectif de prévention).

La méthode développée permet de détecter, de façon automatisée, des cas groupés de GEA médicalisés (GEAm) localisés sur une même unité de distribution d'eau à partir notamment des données du système national des données de santé (SNDS) provenant de l'Assurance maladie (contenu des ordonnances) et de la base de données SISE-Eaux d'alimentation. Les cas groupés identifiés permettent de déclencher des investigations environnementales ciblées sur les réseaux d'eau alimentant les cas afin de conforter l'origine hydrique et d'identifier les circonstances de contamination. Un classement des cas groupés pour qualifier le niveau de plausibilité avec une origine hydrique est proposé à l'issue des investigations environnementales (fort, probable, possible, indéterminé).

Afin de faciliter l'animation du dispositif de surveillance, et pour décliner opérationnellement la méthode précitée, un outil de consultation des signaux et de remontée des résultats des investigations régionales (EpiGEH) a été déployé par Santé publique France à l'ensemble des équipes régionales fin 2018.

La mise en œuvre de la surveillance nécessite l'implication d'un ensemble de partenaires ayant chacun leur domaine de compétence : Santé publique France pour la détection des épidémies et l'évaluation des mesures de prévention, les autorités sanitaires (ARS) pour les enquêtes environnementales et la préconisation des mesures correctives et préventives, les exploitants des réseaux d'eau potable pour la sécurisation des systèmes de production/distribution d'eau.

MOTS CLÉS: EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE, GASTRO-ENTÉRITES AIGUËS MÉDICALISÉES, INVESTIGATION ENVIRONNEMENTALE, PLAUSIBILITÉ HYDRIQUE, QUALITÉ DE L'EAU, SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU

Citation suggérée: Pouey J, Mouly D, Galey C. Détection et surveillance des cas groupés de gastro-entérites aiguës en lien avec une origine hydrique. Protocole de mise en œuvre du projet. Santé publique France, 2021. 45 p. Disponible à partir de l'URL: https://www.santepubliquefrance.fr

ISSN : 2647-4816 - ISBN-NET : 979-10-289-0738-9 - RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION, SANTÉ PUBLIQUE FRANCE - DÉPÔT LÉGAL : OCTOBRE 2021

Abstract

Detection and surveillance of grouped cases of acute gastroenteritis related to water origin - Project implementation protocol

Epidemics of acute gastroenteritis (AGE) due to the ingestion of contaminated tap water are identified each year in France but their number is probably underestimated. Nevertheless, the health impact can be significant when a whole community is affected; according to past epidemics, 20–50% of those who consume the water fall ill. In order to improve the detection of these diseases, Santé publique France is setting up a surveillance system throughout the country, as described in this protocol. This system complements the monitoring of water quality (sanitary control of water and surveillance of operators). It contributes to improving knowledge of the health impact of these events (surveillance objective) and targets measures for safeguarding and controlling water distribution systems with regard to the risk of infection (prevention objective).

The method developed allows for automated detection of clustered cases of medicalized AGE located in the same water distribution unit, based in particular on data from the National Health Data System (SNDS) obtained from the French National Insurance system (prescription content) and the "SISE-Eaux d'alimentation" database. The identification of clustered cases makes it possible to launch targeted environmental investigations on relative water supply systems in order to confirm the waterborne origin and identify the circumstances of contamination. A classification of the clustered cases to qualify the level of waterborne plausibility (strong, probable, possible, undetermined) is proposed at the end of the environmental investigations.

In order to facilitate the management of the surveillance system, and to achieve the operational implementation of the above-mentioned method, a tool for consulting signals and reporting the results of regional investigations (EpiGEH) was deployed by Santé publique France to all regional teams at the end of 2018.

The implementation of surveillance relies on input from different partners, each with their own field of competence: Santé publique France for the detection of epidemics and the evaluation of preventive measures, regional health authorities (RHA) for environmental investigations and recommendations for corrective or preventive measures, and the operators of drinking water networks for securing water production/distribution systems.

KEY WORDS: WATER INTENDED FOR HUMAN CONSUMPTION, ACUTE MEDICAL GASTROENTERITIS, ENVIRONMENTAL INVESTIGATION, WATER PLAUSIBILITY, WATER QUALITY, WATER SANITATION

Rédaction

Jérôme Pouey (Direction des régions -Santé publique France Occitanie)

Damien Mouly (Direction des régions -Santé publique France Occitanie)

Catherine Galey (Direction appuis, traitements et analyses des données, Santé publique France)

Version du : 15/10/2018

Contributeurs de Santé publique France

Damien Mouly, Jérôme Pouey (Direction des régions – Santé publique France Occitanie : coordination nationale du dispositif de surveillance)

Référents régionaux EpiGEH (Direction des régions – les cellules régionales : coordination régionale du dispositif, appui aux investigations de terrain épidémiologiques et environnementales)

Catherine Galey, Sarah Goria, Julie Chesneau, Camille Pelat (Direction appuis, traitements et analyses des données: appui biostatistique et algorithmique pour les développements méthodologiques et l'implémentation d'une application web (EpiGEH), lien avec le SNDS pour la production de l'indicateur GEAm)

Gabrielle Jones, Henriette De Valk (DMI-EAZ : expertise microbiologique, lien avec les CNR, expertise Tiac et surveillance des GEA)

Clothilde Hachin (CQMR : appui sur les aspects sécurité des systèmes d'information et conformité Cnil)

Table des matières

Contributeurs de Santé publique France	
1. Introduction	7
1.1 Bilan des travaux précédents, enjeux de santé publique et bénéfice attendu	
1.2 Objectifs de la surveillance	
2. Description du dispositif	9
2.1 Principales étapes du dispositif de surveillance	9
2.2 Zones concernées	9
2.3 Détection statistique des cas groupés de GEA médicalisés	
2.3.1 Sources de données, indicateurs et modalités de recueil	
2.3.2 Fréquence et période des analyses	
2.3.3 Principes de la méthode de détection	
2.3.4 Caractéristiques des signaux détectés	
2.3.5 Synthèse du traitement des données	
2.5 Investigations environnementales	
2.6 Classement des signaux	
3.1 Présentation générale et dispositions en matière de sécurité informatique	
3.2 Finalité	
3.3 Fonctionnalités	
4. Coordination du dispositif	24
4.1 Niveau national	2/
4.2 Niveau régional	
4.3 Répartition des missions	
5. Évaluation du dispositif	
5. Evaluation du dispositir	20
Références bibliographiques	27
Annexes	28
Annexe A. Bilan des signaux détectés sur la période 2010-2017, France entière	28
Annexe B. Description des configurations entre les communes et les UDI par départe	
Annexe C. Processus de collecte des données pour le dispositif de surveillance	
Annexe D. Liste des informations à rechercher définies par le groupe de travail	
Annexe E. Algorithme de classement de la plausibilité hydrique de l'épidémie à par	
	iii acc

Abréviations

Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS	Agences régionales de santé
ARS – PVS	Plateformes de veille sanitaire des ARS
ARS-SE	Services santé environnement des ARS
Data	Direction appuis, traitements et analyses des données de Santé publique France
DGS	Direction générale de la santé
Dire	Direction des régions de Santé publique France
DO	Déclaration obligatoire
DSI	Direction des systèmes d'information de Santé publique France
Ehpad	Établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes
GEA	Gastro-entérites aiguës
GEAm	Gastro-entérites aiguës médicalisées (après recours au soins et achats de médicaments remboursés)
IGN	Institut national de l'information géographique
PADSE	Pôle d'administration des données en santé environnement
PGSSE	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
PSE	Période supposée d'exposition
RIE	Réseau interministreriel de l'Etat
SNDS	Système national des données de sanrté
SISE-Eaux	Système d'information en santé environnement - eaux
Tiac	Toxi-infection alimentaire collective
UDI	Unité de distribution d'eau

1. INTRODUCTION

1.1 Bilan des travaux précédents, enjeux de santé publique et bénéfice attendu en matière de surveillance

En France, le fardeau des épidémies de gastroentérites aiguës (GEA) portées par l'eau du robinet est très partiellement connu. Le signalement spontané des épidémies hydriques par les généralistes est rare (faible sensibilité de détection à l'échelle d'un médecin) et le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau potable a une faible sensibilité pour détecter les épidémies hydriques. En effet, la faible fréquence des analyses dans les petits réseaux d'eau qui sont les plus à risque (environ 5/an pour les réseaux desservant 500 habitants ou moins, 8/an pour les 500-2 000 habitants) rend peu probable la détection d'une pollution ponctuelle. Des travaux méthodologiques reposant sur l'exploitation des données de l'Assurance maladie ont été menés par Santé publique France afin d'améliorer la détection et la surveillance de ces événements [1-3].

Une étude pilote a par la suite été réalisée dans 7 départements afin de tester et d'évaluer la faisabilité sur le terrain de la mise en place d'une surveillance rétrospective des épidémies d'origine hydrique en utilisant les méthodes de détection développées par Santé publique France [4]. Dans cette étude, des agrégats de cas de GEA ayant en commun un même réseau d'eau ont été sélectionnés et transmis aux participants des régions (binômes Santé publique France -Cellule régionale / agences régionales de santé - services santé environnement, ARS - SE). Des enquêtes de terrain ont ensuite été menées par les ARS en relation avec les exploitants sur les réseaux d'eau ciblés par la détection de cas groupés de GEA, afin d'identifier des des dysfonctionnements éventuels pouvant être à l'origine d'une contamination microbiologique du réseau d'eau. Finalement, la plausibilité d'une origine hydrique de ces agrégats a été évaluée à partir d'arguments microbiologiques, météorologiques et environnementaux récoltés lors de ces enquêtes de terrain et d'un algorithme de classement élaborée par les participants (association forte, probable, possible, indéterminée). Sur la période d'étude (2014 - 2015), 67 cas groupés de GEA ont été identifiés dans les 7 départements pour les années 2014 et 2015, alors que seules 2 épidémies d'origine hydrique étaient déjà connues par Santé publique France sur cette période et ces départements (ces 2 épidemies ont été retrouvées dans les 67 signaux). L'ensemble des 67 cas groupés de GEA détectés résidaient dans des communes desservies par des réseaux d'eau qui desservaient au total près d'un million de personnes. Pour la moitié des agrégats, l'hypothèse d'une origine hydrique pouvait être avancée avec différents niveaux de plausibilité (25% en fort ou probable et 25% en possible).

En complément de cette étude pilote, un bilan des signaux détectés à partir des données de l'Assurance maladie sur la période 2010-2017 France entière a été réalisée afin d'estimer le nombre d'agrégats de cas de GEA candidats pour constituer une épidémie hydrique par an et par département (Annexe A). D'après cette estimation, près de 5 000 signaux pouvant correspondre à des épidémies hydriques, avant enquêtes environnementales, ont été détectés sur la période 2010-2017 en France (soit 625 par an en moyenne). Ceux-ci impliquaient près de 5 000 unités de distribution d'eau et 10 000 communes.

En appliquant à ce nombre d'agrégats détectés (n=625/an) le pourcentage de signaux pour lequel une plausibilité hydrique a pu être avancée dans l'étude pilote (50%) ou la valeur prédictive positive issue d'une étude de simulation (proche de 90%) [3], on peut estimer que le dispositif de surveillance recensera entre 300 et 550 épidémies hydriques par an à l'échelle nationale. Cette estimation est à comparer aux 2,5 épidémies hydriques signalées en moyenne chaque année à Santé publique France (augmentation de la sensibilité actuelle d'un facteur 100 à 200).

Sur le plan méthodologique, cette surveillance se situe en amont des recommandations de l'OMS qui préconise la mise en place par les exploitants des plans de gestion et de sécurité sanitaire des

eaux (PGSSE) ou « *water safety plans* ». Ces recommandations devraient être reprises et rendues obligatoires à partir de 2019 dans une directive européenne.

Enfin, la détection automatisée des épidémies hydriques à partir des données de l'Assurance maladie qui fait l'objet de ce protocole ne se substitue pas au système déclaratif reposant sur le signalement en temps réel d'événements inhabituels tels que les suspicions d'épidémies hydriques par des professionnels de santé, des laboratoires d'analyse d'eau, des exploitants ou des particuliers. Les indicateurs épidémiologiques produits seront issus de l'ensemble des signaux identifiés et validés, qu'ils proviennent de la détection automatisée rétrospective ou du signalement spontané en temps réel.

1.2 Objectifs de la surveillance

L'objectif principal de la surveillance des épidémies de GEA hydriques est de fournir des indicateurs épidémiologiques liés au risque infectieux porté par l'eau du robinet. Cette surveillance épidémiologique complète le suivi de la qualité de l'eau (contrôle sanitaire de l'eau et surveillance de l'exploitant). Elle contribue à améliorer la connaissance de l'impact sanitaire de ces événements (objectif de surveillance) et à cibler les mesures de sécurisation et de maîtrise des systèmes de distribution d'eau vis-à-vis du risque infectieux (objectif de prévention).

Les objectifs secondaires sont de :

- Identifier les réseaux d'eau à risque épidémique ;
- Mener des investigations environnementales sur ces réseaux d'eau pour rechercher la présence de facteurs environnementaux pouvant être à l'origine d'une contamination microbiologique du réseau d'eau (identification des causes et des circonstances de la contamination);
- Évaluer l'efficacité des actions de gestion et de prévention mises en œuvre sur les systèmes de production et de distribution d'eau ;
- Alerter sur l'identification de nouveaux facteurs de risque et, le cas échéant, aider à définir de nouvelles stratégies de prévention ;
- Renseigner une base de données nationale avec des informations épidémiologiques et environnementales pour chaque agrégat de cas de GEA identifié.

1.3 Conditions de mise en œuvre

La mise en application de la surveillance nécessite l'implication d'un ensemble de partenaires ayant chacun leur domaine de compétence : Santé publique France pour la détection des épidémies et l'évaluation des mesures de prévention, les autorités sanitaires (ARS) pour les enquêtes environnementales et la préconnisation des mesures correctives et préventives, les exploitants des réseaux d'eau potable pour la sécurisation des systèmes de production/distribution d'eau.

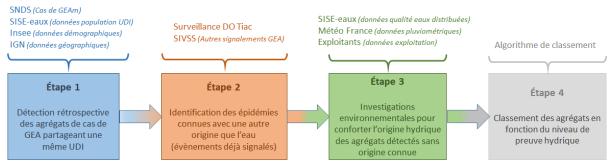
2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

2.1 Principales étapes du dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance intègre successivement 4 étapes (Figure 1).

I FIGURE 1 I

Étapes du dispositif de surveillance et principales sources de données utilisées



UDI: unité de distribution d'eau

2.2 Zones concernées

Les analyses seront réalisées sur l'ensemble des départements métropolitains, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte.

2.3 Détection statistique des cas groupés de GEA médicalisés

2.3.1 Sources de données, indicateurs et modalités de recueil

2.3.1.1 Données de l'Assurance maladie

Les données sanitaires proviennent de l'Assurance maladie et sont intégrées au Système national des données de santé (SNDS). Le SNDS regroupe l'ensemble des prescriptions de soins soumises à remboursement et couvre près de 99% de la population résidente en France [5].

L'indicateur sanitaire utilisé correspond à un cas de GEA ayant vu un médecin en consultation et ayant acheté des médicaments sur prescription médicale (cas de GEA médicalisé - GEAm). L'identification d'un cas de GEAm à partir des données du SNDS est réalisée à partir d'un algorithme de sélection spécifique [6]. Le processus d'extraction et de mise à disposition des données est détaillé dans un guide [7]. Le délai de remontée des données est en moyenne de 80,0% à un mois, de 99,0% à 2 mois et de 99,4% à 3 mois.

Les cas de GEAm sont agrégés par commune de résidence, par jour de consultation chez le médecin et par classe d'âge (1 an et plus, 1 à 15 ans et 16 ans ou plus). Les moins de 1 an sont exclus de l'analyse sous l'hypothèse que pour cette population la consommation d'eau du réseau est marginale (en principe allaitement maternel et prise de biberons préparés avec de l'eau embouteillée).

2.3.1.2 Données démographiques

Les données du recensement de la population les plus récentes fournies par l'Insee sont utilisées dans le calcul des taux d'incidence des cas de GEAm pour les classes d'âge d'intérêt à l'échelle de la commune ou des regroupements de communes hébergeant les agrégats de cas détectés. Elles se présentent sous la forme d'une matrice détaillant par commune, par sexe et par tranche d'âge de 1 an (de moins de 1 an à 100 ans ou plus) l'effectif de population résidente.

2.3.1.3 Données du Système d'information en santé-environnement sur les eaux d'alimentation (SISE-Eaux)

Les données de la base nationale du Système d'information en santé-environnement sur les eaux d'alimentation (SISE-Eaux) - ministère des solidarités et de la santé - sont utilisées pour la définition de l'unité écologique d'analyse à prendre en compte dans la détection des cas groupés de GEAm : commune ou groupements de communes desservies par une même unité de distribution d'eau (UDI)¹ selon l'hypothèse d'une exposition hydrique.

Cette base est alimentée en continue par les ARS et elle contient l'ensemble des données d'infrastructure des systèmes d'adduction en eau potable (description des installations du captage au robinet du consommateur, description des traitements), d'effectifs de population desservie, de qualité d'eau.

Une requête type a été élaborée en lien avec le Pôle d'administration des données sur l'eau (PADSE) de la Direction générale de la santé (DGS) afin d'identifier, pour chaque UDI, les caractéristiques suivantes : code du département, code et nom de l'UDI, code et nom des communes desservies, population-quartier de l'intersection UDI/Commune, population totale de l'UDI, population totale de chaque commune.

Les données de population dans SISE-Eaux sont utilisées pour définir l'unité écologique d'analyse prenant en compte l'exposition à l'eau dans le processus de détection (cf infra).

2.3.1.4 Données géographiques

Les données de la BD CARTO® de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) sont utilisées pour identifier la géométrie et les coordonnées géographiques des communes. Cette base décrit sous forme vectorielle homogène et avec une précision décamétrique l'ensemble des départements français, sauf Mayotte, et les collectivités d'outre-mer Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Des déclinaisons allégées de ce produit, bénéficiant d'un accès gratuit et des mises à jour régulières, sont disponibles : Geofla® 2016 et Admin Express (2017,2018).

Les données géographiques utilisées correspondent pour chaque commune : à son département, son code Insee, son nom, son statut communal et à la localisation de ses centroïdes et chef-lieu au format Lambert93 (système géodésique RGF93 avec coordonnées X et Y exprimées en mètres).

2.3.2 Fréquence et période des analyses

Les analyses seront effectuées de façon rétrospective à fréquence quadrimestrielle pour une période de 4 mois. Une analyse annuelle sera effectuée sur les données figées de la base des cas de GEAm (Tableau 1).

¹ L'UDI désigne le réseau ou la partie physique du réseau de distribution qui délivre une eau de qualité homogène, hors pollution accidentelle ou dégradation du réseau et qui est gérée par la même entité. La population alimentée par une même UDI est donc supposée semblable du point de vue de l'exposition potentielle aux pathogènes véhiculés par l'eau distribuée si la pollution diffuse dans l'ensemble du réseau.

I TABLEAU 1 I

Fréquence et période des analyses sur une année N donnée

Mois de l'analyse	Périodes d'étude	Réalisation
Avril de l'année N	Octobre N-1 à janvier N	Systématique
Avril de l'année N	Année N-1	Systématique
Août de l'année N	Février N-1 à Mai N	Systématique
Décembre de l'année N	Juin N à septembre N	Systématique

2.3.3 Principes de la méthode de détection

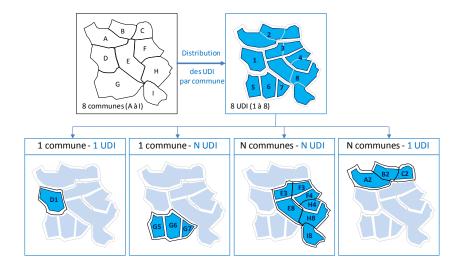
Parmi les différentes méthodes disponibles pour répondre à l'objectif de détection de cas groupés [8, 9], le scan de permutations spatio-temporelles ou « balayage spatio-temporel » de Kulldorff [10] a été retenu d'après les résultats d'une étude de simulation [3]. La méthode consiste à identifier des zones ayant des excès de cas de GEAm dans l'espace et le temps sur une période et une zone d'étude définies. Elle présente plusieurs intérêts comme la possibilité de s'affranchir des données démographiques (dénominateur de populations exposées) et de pouvoir procéder à l'ajustement des données en tenant compte de co-variables et de relations géographiques. Elle permet également de gérer la question des tests multiples qui se pose dès lors que de nombreux tests statistiques (comparaisons) sont effectués sur le même jeu de données.

2.3.3.1 Configurations communes - UDI

Afin d'adapter cette méthode de *clustering* à la détection d'agrégats de cas de GEA liés à la consommation d'eau du robinet, il est nécessaire de prendre en compte l'adéquation entre le contour des communes (niveau d'agrégation des cas de GEAm) et le contour des UDI (indicateur d'exposition à l'eau du robinet) (Figure 2). La répartition des configurations est très dépendante de la géographie du bassin versant et des reliefs (Figure 3). Par conséquent les départements montagneux auront davantage de configurations du type 1 commune – N UDI et les départements de plaines des configurations de type N communes – 1 UDI. Une analyse descriptive détaillée par département permet de quantifier le pourcentage de commune et de population concernée par chaque configuration (Annexe B). Il ressort que la plupart de la population française est alimentée par une UDI qui dessert plusieurs communes (47% de la population pour N communes – 1 UDI et 23% pour N communes – N UDI) (Tableau 2).

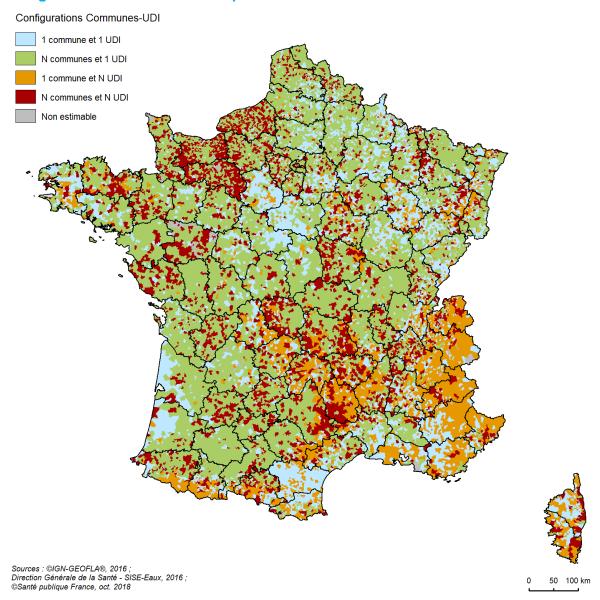
I FIGURE 2 I

Illustration des configurations UDI-Communes rencontrées



I FIGURE 3 I

Configurations communes – UDI par commune



I TABLEAU 2 I

Répartition des communes et des habitants en fonction des configurations communes - UDI

	1 commune - 1 UDI	1 commune - N UDI	N communes - 1 UDI	N communes - N UDI	Total
Nombre de communes	7 077	2 858	21 394	4 488	35 817
% des communes	20%	8%	60%	13%	
Nombre d'habitants	11 501 705	8 377 971	30 734 701	15 295 225	65 909 602
% d'habitants	17%	13%	47%	23%	

2.3.3.2 Variantes utilisées

Afin de tenir compte de l'adéquation communes – UDI, la méthode de Kulldorff est appliquée avec quatre variantes différentes afin de réaliser la détection : UDI 1, UDI 2, COM 1, COM 2.

Les deux premières variantes (UDI 1, UDI 2) utilisent les données « population quartier » de la base SISE-Eaux² et permettent d'optimiser au maximum le regroupement de communes en fonction des UDI qui les desservent grâce à un algorithme décisionnel [11]. Les nouveaux groupes de communes, peuvent correspondre aussi bien à une seule commune (cas d'une commune ne partageant pas d'UDI avec les communes voisines ; 1 commune – 1 UDI ou 1 commune - N UDI dans la Figure 2) qu'à un groupe de plusieurs communes (cas de communes partageant une même UDI avec des communes voisines ; N communes – 1 UDI ou N communes – N UDI). Ces variantes sont adaptées à toutes les configurations UDI-communes existantes.

Les critères de décision de l'algorithme pour inclure ou non une commune dans un regroupement sont basés sur la proportion de population desservie par une UDI dans chaque commune. Dans le cas d'une UDI qui dessert plusieurs communes, l'utilisation de la proportion de population desservie par cette UDI dans chaque commune³, permet d'exclure celles pour lesquelles une faible proportion de la population communale est desservie par l'UDI. Au contraire, les communes de l'UDI qui sont majoritairement desservies par cette dernière seront inclues dans le groupe. Les deux variantes (UDI 1 et UDI 2) ont donc en commun la définition des groupes de communes obtenus en utilisant l'alghorithme décisionnel.

Ces deux variantes diffèrent au moment de l'analyse dans l'unité géographique qui sera testée pour la recherche d'agrégats de cas de GEAm : dans la variante UDI 1, la recherche d'agrégats de cas de GEAm se fait à l'échelle de l'ensemble du groupe de communes qui est testé comme une seule unité géographique (il y a donc un seul test et un agrégat est identifié ou non pour le groupe de communes) ; dans la variante UDI 2, la recherche d'agrégats de cas de GEAm se fait à l'échelle communale en testant d'abord les communes une par une puis des communes 2 par 2 puis 3 par 3, etc. jusqu'à tester l'ensemble des communes du groupe « UDI 1 » (il y a donc plusieurs tests et un agrégat peut être identifié pour tout ou partie du groupe de communes). De ce fait, la variante UDI 1 est la plus adaptée en cas de pollution de l'ensemble de l'UDI lorsque l'UDI dessert plusieurs communes. La variante UDI 2 est la plus adaptée en cas de pollution partielle d'une UDI qui alimente plusieurs commune et expose une partie seulement de l'UDI (cas d'un retour d'eau par exemple). Les signaux identifiés par ces deux variantes (UDI 1 et UDI 2) ont en commun le fait de partager la même exposition à l'eau du robinet.

D'après une étude de simulation (3 000 épidémies simulées), la variante UDI 2 se caractérise par une sensibilité proche de 80% et un faible pourcentage de fausses alertes (inférieur à 10%) [3]. D'après une étude pilote en situation réelle dans 7 départements de France qui a utilisé les variantes UDI 1 et UDI 2, une association avec l'eau a pu être confortée avec différents niveau de plausibilité, pour plus de la moitié des signaux détectés [4].

Ces deux variantes peuvent s'appliquer pour 89 départements en considérant les départements pour lesquels au moins 70% des UDI disposent de données exploitables concernant la variable « population quartier » dans SISE-eaux. Ces départements représentent respectivement 92% des communes et 90% de la population.

Les deux autres variantes COM 1 et COM 2 sont utilisées lorsque les données « population quartier » sont jugées non exploitables dans SISE-eaux, (Tableau 3, Figure 4). Dans la variante COM 1, toutes les communes partageant une même UDI sont regroupées sans tenir compte de la proportion de population desservie au sein de chaque commune et sont testées successivement comme pour UDI 2. Ses performances peuvent être inférieures à celles de UDI 1 et UDI 2 pour les configurations N communes – N UDI si certaines communes de l'UDI sont desservies très

³ Variable « population quartier » dans SISE-eaux.

² Lorsqu'au moins 70% des UDI du département disposent de données concernant la variable « population quartier ».

partiellement (faible pourcentage de la population). Enfin dans la variante COM 2, les communes limitrophes sont testées successivement indépendamment de leur appartenance à une même UDI. Cette méthode qui ne tient pas compte du contour des UDI est la moins spécifique pour détecter les épidémies hydriques.

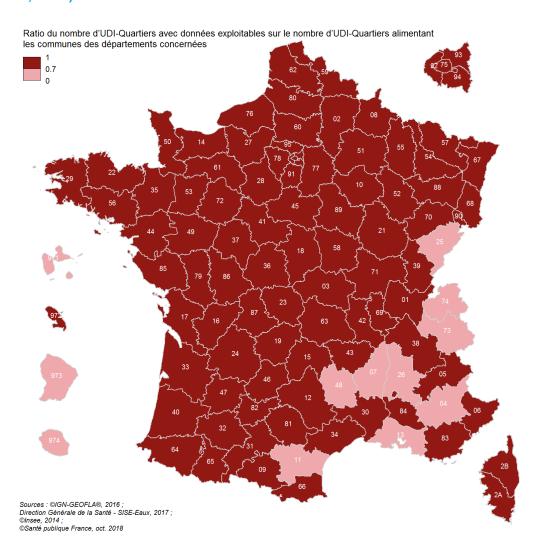
I TABLEAU 3 I

Synthèse des variantes utilisées pour appliquer la méthode de détection spatio-temporelle

	UDI 1 UD	2 COM 1	COM 2
Nombre de départements couverts	89	1	12
%	88%	12	2%
Nombre de communes concernées	32959	28	358
%	92%	8	%
Nombre d'habitants desservis	59323634	658	5968
%	90%	10	0%
Configurations communes - UDI pour lesquelles la variante maximise l'origine hydrique dans la détection	toutes tout	1 commune - 1 UDI es 1 commune - N UDI N communes - 1 UDI	Peu optimisée globalement N communes - N UDI N communes - 1 UDI

I FIGURE 4 I

Répartition des départements en fonction de la variante de détection utilisée : UDI 1 et UDI 2 pour les départements en foncé ; COM 1 et COM 2 pour les départements en clair (source : SISE-Eaux, 2018)



2.3.3.3 Paramétrage, limites et intérêts de la méthode

La recherche d'agrégats est réalisée à l'échelle de la journée avec ajustement sur les co-variables « jours fériés » (codage binaire), « jours de la semaine » (codage de 1 à 7), « saison hivernale »⁴ (codage binaire) et « densité de population »⁵ (calcul du Log10 de la densité de population communale, selon les données de l'Insee disponibles, ensuite discrétisé en utilisant comme bornes les percentiles 20, 40, 60 et 80 de la distribution des valeurs soit 5 classes). La durée maximale des signaux est fixée à 28 jours.

En l'état actuel, le dispositif ne permet pas de couvrir de manière satisfaisante (i) certains départements pour lesquels une variante de détection, moins spécifique de l'origine hydrique, est appliquée⁶ ; et (ii) certaines tailles de réseau d'eau par défaut de sensibilité de la méthode de détection (UDI inférieures à 300 habitants desservis).

⁴ Saisons hivernales : de la semaine 1 à 16 de 2014 et de la semaine 44 à 53 de 2014.

⁵ Variable d'ajustement permettant de prendre en considération dans le modèle la population communale résidente

⁶ par insuffisance de certaines données de population dans SISE-eaux (cas des départements 04, 07, 11, 13, 25, 26, 48, 73, 74, 971, 973, 974).

En dehors de ces situations non ou mal couvertes, l'intérêt de ce dispositif est d'une part de rechercher un signal sanitaire (agrégat de cas de GEAm) pour des UDI déjà identifiées comme « à risque » (non conformités bactériologiques récurrentes, absence de périmètre de protection, etc.); d'autre part d'identifier des UDI non connues comme étant « à risque » jusqu'à présent (pas de non conformités) grâce à la détection de signaux sanitaires sur ces UDI. Dans le premier cas de figure, la détection d'un signal sanitaire permettra d'appuyer des mesures de gestion sur les UDI à risque connu et dans le deuxième cas de figure la détection d'un signal permettra d'identifier de nouvelles UDI potentiellement à risque et de rechercher les circonstances d'apparition de l'épidémie.

2.3.4 Caractéristiques des signaux détectés

Un signal détecté correspond à un agrégat de cas de GEAm partageant un même réseau d'eau (variantes 1, 2, 3 : UDI 1, UDI, 2 et COM 1) ou résidant dans des communes limitrophes (COM 2). Tout signal doit donc faire l'objet d'une investigation pour conforter l'origine hydrique. Pour chaque signal identifié, plusieurs variables sont renseignées :

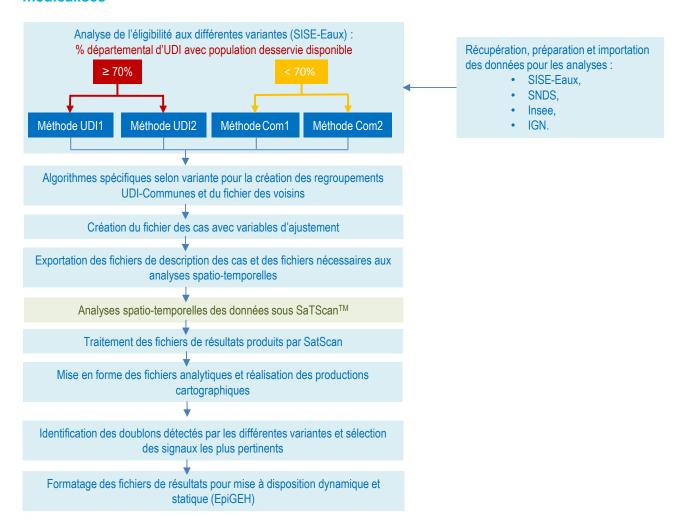
- Un numéro d'identification unique ;
- La liste des UDI concernées (codes et désignations de l'UDI) ;
- La liste des communes concernées (codes Insee et désignations des communes) ;
- Les dates de début et de fin du signal (durée obtenue par le comptage du nombre de jours couverts par le signal);
- Les nombres de cas observés, attendus, en excès et le rapport de risque ;
- La statistique du test statistique (ratio de vraisemblance) et sa p value ;
- L'identification de la variante de la méthode ayant conduit à la détection du signal.

2.3.5 Synthèse du traitement des données

La détection des signaux via la méthode du scan de permutation a été réalisée à l'aide du logiciel SaTScanTM [10]. Le formatage des données et des résultats (analytiques et cartographiques) ont été réalisés avec le logiciel R [11] (Figure 3).

I FIGURE 5 I

Synthèse des traitements pour la détection spatio-temporelle des cas groupés de GEA médicalisés



2.4 Identification des signaux déjà connus par les ARS

Parmi les différents cas groupés détectés par la méthode statistique, certains d'entre eux peuvent correspondre à des épidémies/signaux déjà connus (signalement ARS) qu'elles aient ou non une étiologie d'origine hydrique. Il peut s'agir de Toxi-infection alimentaires collectives (Tiac, source : données de la déclaration obligatoire (DO), Santé publique France), d'épidémies de GEA survenues dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (Ehpad, source : données jusqu'en 2018 du système de surveillance des GEA, Santé publique France) et d'autres épidémies de GEA ayant fait l'objet d'un signalement au point focal de l'ARS (source : système d'information en veille et sécurité sanitaire (SIVSS) qui est l'outil d'enregistrement de tous les signalements reçus par les ARS).

2.5 Investigations environnementales

Ces investigations concernent, sauf exception⁷, les signaux ne correpondant pas à des situations connues évoquées ci-dessus (partie 2.4).

⁷ Lorsqu'un signal déjà connu de l'ARS correspond à une suspicion d'épidémie de GEA hydrique ou une cause non déterminée, l'investigation environnementale peut se justifier.

L'objectif est d'identifier les facteurs environnementaux qui pourraient objectiver (i) soit une contamination microbiologique, pendant la période supposée d'exposition (PSE)8, des UDI concernées ; (ii) soit a minima une vulnérabilité de la ressource ou des dysfonctionnements sur les installations de traitement ou distribution d'eau. Les éléments recueillis lors de ces enquêtes doivent renseigner les critères suivants :

- Critère de vulnérabilité du système de production d'eau face au risque microbiologique. Il découle d'une analyse du risque microbiologique pour définir la vulnérabilité du système de production d'eau, de la ressource au robinet (ressource, station de traitement, réservoirs, réseau de distribution). La vulnérabilité du système face au risque microbiologique est classée en 3 catégories : forte, potentielle, maitrisée ;
- Critère de dysfonctionnement ou associé à un dysfonctionnement du système de production d'eau qui pourrait être associé avec l'épidémie. L'identification d'un tel événement inhabituel découle de l'analyse de l'état du système de production d'eau sur la PSE. L'association de cet événement inhabituel pourra être avéré ou suspecté, ou l'événement pourra être non-identifié ;
- Critère extérieur, avec la recherche d'événements extérieurs critiques qui peuvent conduire à des conditions propices aux contaminations fécales de l'eau, en conjonction avec une vulnérabilité ou un dysfonctionnement du système de production de l'eau (comme des pluies très fortes, un déversement accidentel au niveau du captage...) sur la PSE. Cet événement extérieur sera identifié ou non-identifié.

À ce stade des connaissances, ces critères sont explicités dans une liste qui reprend les risques/événements identifiés dans le guide d'investigation des épidémies [12] et pour lesquels une catégorisation a été proposée (Annexe C en page 36). Cette catégorisation a vocation à être mise à jour en tant que de besoin au regard des retours d'expériences sur les signaux investigués.

En l'absence d'élément permettant de caractériser l'existence ou l'absence de ces critères, le service de santé environnementale de l'ARS devrait privilégier le contact de l'exploitant pour identifier les vulnérabilités, dysfonctionnements et événements extérieurs durant la PSE.

Les données de qualité d'eau ou d'exploitation disponibles dans la base SISE-Eaux ou directement auprès de l'exploitant, ainsi que les données pluviométriques pourront être utilisées à cette étape. Les enquêtes environnementales devraient être réalisées en lien avec les services de santé environnementale des délégations départementales des ARS concernées et les exploitants des réseaux d'eau potable.

Focus sur les données pluviométriques

Météo-France produit et diffuse quotidiennement un très grand volume d'informations dans le cadre de ses missions de service public. Un grand nombre d'entre elles peuvent être réutilisées - sous certaines conditions légales, réglementaires et contractuelles - en tant qu'« informations publiques », en application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, pour des fins différentes de la mission de service public pour laquelle les informations ont été produites ou reçues par Météo-France.

Les données utilisées pour caractériser la pluviométrie correspondent aux précipitations quotidiennes (mesurées de 6 h UTC le jour à 6 h UTC le lendemain) extraites de la Base de données climatologiques de Météo-France (BDCLIM). Les heures UTC sont en temps universel, l'heure locale s'obtient en ajoutant 2 heures en heure d'été, et 1 heure en heure d'hiver.

⁸ La PSE débute 15 jours à 1 mois avant le début de l'agrégat et intègre la durée de l'agrégat. La recherche d'informations remonte donc jusqu'à 1 mois avant le début de l'agrégat, car le délai entre l'exposition et le recours aux soins prend en compte de nombreux facteurs, non connus en début d'enquête.

Les données publiques détenues par Météo-France sont consultables sur internet à l'adresse : http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Cartes-pluviometriques.html.

Il est également possible de consulter le bulletin national de situation hydrologique mise à jour mensuellement par le ministère chargé de l'environnement (Direction de l'eau et de la biodiversité) disponible sur http://www.eaufrance.fr/documents/documents-213/bulletin-national-de-situation/.

2.6 Classement des signaux

Pour chaque signal, un classement est établit en fonction des informations récoltées durant les investigations en distinguant :

- (i) les signaux déjà connus pour lesquels une origine suspectée ou avérée a été établie par l'ARS ou santé publique France (cas des Tiac, GEA en Ehpad, GEA en collectivités, GEA autre)
- (ii) les signaux ne correspondant pas aux situations précédentes et pour lesquels la plausibilité hydrique doit être évaluée au regard des investigations environnementales. Cette plausibilité est déterminée en couplant les informations recueillies lors des enquêtes environnementale grâce à un algorithme décisionnel pour aboutir à un classement en 4 niveaux : plausibilité hydrique forte, probable, possible ou indéterminée (Figure 6).

I FIGURE 6 I

Classement de la plausibilité hydrique

1/ vulnérabilité du système de production d'eau face au risque microbiologique*	2/ dysfonctio évènement dysfonction	associé à un	Plausibilité hydrique						
Forte	avé	iré	forte						
Potentielle	avé	iré	fort	e					
maitrisée	avé	eré	fort	e					
Forte	susp	ecté	fort	e					
Potentielle	susp	ecté	proba	ble					
Maitrisée	susp	ecté	possil	ble					
Forte	non-id	entifié	probable						
forte_2	non-id	entifié	forte	;					
Potentielle	non-id	entifié	possil	ble					
Maitrisée	non-id	entifié	Indéterr possible avec un évè						
	production d'e	té du système de au face au risque iologique							
3/ évènement extérieur aggravant une vulnérabilité ou un dysfonctionnement pendant la PSE **	non	oui	non	oui					
	forte	forte	avéré	avéré					
	potentielle	forte ou forte_	2 suspecté	avéré					
	maitrisée	-	non-identifié	-					

^{*:} La cotation de la vulnérabilité du système ou du dysfonctionnement tient compte de l'existence ou non d'un facteur extérieur aggravant qui peut impacter la vulnérabilité ou la dysfonctionnement

forte_2 : existence d'un événement extérieur en lien direct avec une vulnérabilité connue du système de production d'eau (ressource sensible aux précipitations et précipitations importantes; ressource sans périmètre de protection et épandages de lisiers et fumiers; station sans désinfectant et augmentation de la pollution à la prise d'eau ; existence de zones sans résiduels de chlore et événement inhabituel dans le réseau dans ces zones)

qui peut impacter la vulnérabilité ou le dysfonctionnement.

**: les événements extérieurs « retour d'eaux contaminée en réseau » et « présence de poissons morts à la prise d'eau » conduisent directement à une plausibilité hydrique forte. Un événement extérieur impactant la prise d'eau modifie la cotation d'une vulnérabilité ou d'un dysfonctionnement du captage ou de la station de traitement; un événement extérieur impactant le réseau modifie la cotation d'une vulnérabilité ou d'un dysfonctionnement au niveau du réseau.

3. CONSULTATION DES DONNÉES DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE : APPLICATION EPIGEH

3.1 Présentation générale et dispositions en matière de sécurité informatique

EpiGEH est une application développée sous R shiny par la direction des régions (Dire, région Occitanie) et la direction Appuis, traitements et analyses des données de Santé publique France (Data). Elle est destinée à être hébergée sur un serveur RStudio Connect (nom du serveur : rconnect, accessible à l'adresse https://rconnect.ansp.local.fr) maintenu par la direction des systèmes d'information (DSI) de Santé publique France. La mise à jour des fonctionnalités de l'application est réalisée par la Dire et la Data.

Le déploiement de l'application est proposé en 2 phases afin de satisfaire aux nécessités de conformité et d'exposition des données informatisées :

Phase 1 - Mise à disposition interne à Santé publique France (dernier trimestre 2018) :

Dans un premier temps, le déploiement de l'application sera réalisé sur le serveur interne rconnect. Elle sera accessible uniquement aux personnels de Santé publique France (sur site de Saint-Maurice et par VDI). Ce serveur est localisé à Santé publique France et est maintenu par la DSI. Les droits d'accès seront affectés par Data/Dire et 3 profils d'utilisateurs seront définis : coordination nationale (consultation de l'ensemble des signaux et des données sources), coordination régionale (consultation des signaux candidat aux investigations et des tabulaires), autres utilisateurs de Santé publique France (consultation des données de GEAm issues de l'Assurance maladie et de la base SISE-Eaux uniquement).

Phase 2 - Mise à disposition externe à Santé publique France (2019) :

Les ARS, l'Anses (laboratoire d'hydrologie de Nancy) et la DGS sont des acteurs indispensables pour la surveillance des GEA d'origine hydrique. Ces partenaires disposent d'un accès au RIE et le déploiement d'un module de l'application est envisagé sur un serveur Rconnect, uniquement accessible via ce réseau. Ce module de l'application, conformément à ce protocole, intègrera les principales fonctionnalités nécessaires à l'investigation des signaux détectés (signaux pertinents) mais ne restituera qu'une partie réduite des données (pas de résultats tabulaires, uniquement des graphiques et cartographies).

La création d'un utilisateur externe à Santé publique France (par la Data/DSI) sera soumis à l'approbation d'une charte d'utilisation qui sera datée, signée et transférée à la coordination nationale du dispositif.

Ce type d'accès a un impact budgétaire, puisque tout compte est facturable sur le quota attribué à Santé publique France. Il conviendra de définir les modalités d'accès en accord avec la Direction générale, la DSI et la Data de Santé publique France.

3.2 Finalité

L'application EpiGEH répond à plusieurs objectifs :

- Rétro-informer la nature et la plausibilité hydrique des signaux détectés par le dispositif de surveillance;
- Permettre la mise à jour par les membres de la coordination régionale du classement des signaux dans le cadre des investigations sanitaires et environnementales des signaux ;

- Mettre à disposition des équipes et partenaires (nationaux et régionaux) de Santé publique France les informations construites à partir de l'indicateur sanitaire GEAm afin de disposer d'éléments pour valider l'impact sanitaire de signaux environnementaux (exemple d'une nonconformité signalée par l'ARS sans notion de signal de GEA au moment de la nonconformité, rupture de canalisation, fortes pluies, etc.);
- Réaliser une synthèse nationale des indicateurs.

3.3 Fonctionnalités

La restitution des données par l'application est conditionnée par le choix d'une zone (une région, un ou plusieurs départements) et d'une période d'étude (une ou plusieurs années).

Les fonctionnalités disponibles sont :

- La consultation de la liste des signaux détectés et considérés comme pertinents (liste modulable selon des critères statistiques et épidémiologiques). Pour chaque signal, l'utilisateur a accès à un tableau de bord présentant :
 - Les caractéristiques épidémiologiques, statistiques spatio-temporelles (voir caractéristiques au paragraphe 2.3.4 en page 16);
 - Les courbes épidémiques des cas groupés de GEAm détectés sur la zone du signal et en dehors de la zone du signal sur le département (effectifs et taux d'incidence des cas aux pas de temps quotidiens, hebdomadaires et mensuels)(pour les 1 an et plus, les 1 à 15 ans et les 16 ans et plus);
 - o La localisation du signal (communes concernées);
 - La(les) commune(s) et UDI concernée(s);
 - o Un module permettant la demande de modification du classement des signaux.
- La consultation de la liste des signaux initialement détectés par chacune des 4 variantes de la méthode (liste modulable selon des critères statistiques et épidémiologiques) présentant les caractéristiques épidémiologiques, spatio-temporelles, localisation, UDI et communes concernées de chaque signal (selon droits d'accès);
- La consultation de données de GEAm issues du SNDS : courbes et cartes des effectifs et taux d'incidence communaux des cas de GEA médicalisés (pour les 1 an et plus, les 1 à 15 ans et les 16 ans et plus) aux pas de temps quotidien, hebdomadaire, mensuel et annuel;
- La consultation des caractéristiques des UDI à partir des données de SISE-Eaux;
- La mise à disposition d'un algorithme permettant, selon les données environnementales disponibles, de définir la probabilité de l'origine hydrique d'un signal ;
- Le rappel d'éléments méthodologiques concernant la conduite des investigations sanitaires et environnementales.

Selon le profil utilisé, les utilisateurs ont également accès au téléchargement de données. Les fonctionnalités disponibles sont précisées dans le Tableau 4.

I TABLEAU 4 I

Fonctionnalités disponibles dans EpiGEH, selon le profil des utilisateurs

	Coordination	on nationale	Coordination i	régionale
Rubriques	Santé publique France	Partenaires DGS et Anses (LNH)	Santé publique France*	ARS*
Signaux détectés et pertinents :				
 Données épidémiologiques et spatio-temporelles 	X	Χ	X	X
- Courbes et cartes descriptives	X	X	X	Χ
- Téléchargement des données	X		X	Χ
 Mise à jour du classement des signaux 	X		X	
Tous signaux détectés :				
 Données épidémiologiques et spatio-temporelles 	X			
- Téléchargement des données	Χ			
Données de GEAm issues du SNDS:				
 Données épidémiologiques et spatio-temporelles 	Х	X	Χ	X
- Téléchargement des données	X		X	
Configuration des UDI :				
 Données épidémiologiques et spatio-temporelles 	X	X	X	X
- Téléchargement des données	X	X	Χ	X
Rappels méthodologiques	X	X	X	X

^{*} Consultation des données concernant sa propre région exclusivement ; LNH : laboratoire national d'hydrologie de Nancy

4. COORDINATION DU DISPOSITIF

4.1 Niveau national

La coordination nationale est assurée par la Dire (antenne Occitanie) avec l'appui de la Data. Elle a pour missions :

- d'animer les dispositifs de collecte, d'analyse et de diffusion des données ;
- d'assurer le recueil des données nécessaires à la collecte, l'analyse et la diffusion des données;
- d'assurer le lien avec les parties prenantes en interne à Santé publique France et en externe au niveau national;
- de réaliser les bilans épidémiologiques à l'échelle nationale

4.2 Niveau régional

La coordination régionale est assurée par les antennes régionales de Santé publique France (Dire) en lien avec le niveau national. Elle a pour missions :

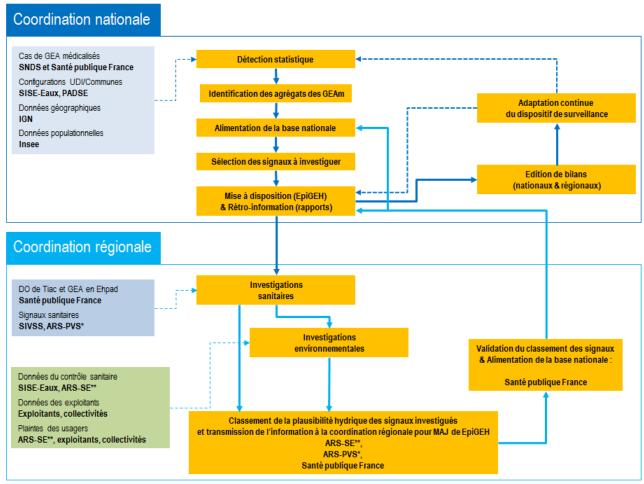
- d'animer le dispositif de collecte des données régionales (investigations de signaux, signalements SIVSS, etc.) auprès des ARS;
- de s'assurer que le classement des signaux détectés est réalisé, *a minima* à fréquence annuelle, pour l'ensemble des départements de sa région ;
- d'assurer le lien avec les autres partenaires et la rétro-information des résultats du dispositif.

4.3 Répartition des missions

La Figure 5 résume les missions des parties prenantes au dispositif, que ce soit au niveau national ou régional.

I FIGURE 5 I

Figure 5 : Répartition des missions entre niveaux de coordination nationale et régionale



^{*} ARS-PVS: plateforme de veille sanitaire de l'ARS - ** ARS-SE: service de santé environnementale de l'ARS

5. ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Le dispositif de surveillance fera l'objet d'une évaluation dans un délai à définir. Cette évaluation portera notamment sur la méthode de détection et les critères de sélection des signaux, sur les enquêtes environnementales, sur l'algorithme permettant de définir la plausibilité hydrique et sur l'outil EpiGEH. Cette évaluation s'appuiera sur une exploitation des données collectées dans EpiGEH et sur des retours d'expériences des régions et des utilisateurs.

Références bibliographiques

- 1. Beaudeau, P., Syndromic surveillance of acute gastroenteritis: an opportunity for the prevention of the infectious risk attributable to tap water, in LERES. 2012, Université de Rennes 1: Rennes. p. 244.
- 2. Mouly, D., Ecology of human health: contribution to the study and to the surveillance of waterborne disease outbreaks of gastrointestinal illness. 2016, Université Blaise Pascal: Clermont-Ferrand. p. 160.
- 3. Goria, S., D. Mouly, L. Rambaud, A. Guillet, P. Beaudeau, and C. Galey, *Évaluation de différentes méthodes de détection d'agrégats de cas de gastro-entérites aiguës médicalisées.* 2017, Santé publique France,: Saint-Maurice. p. 52.
- 4. Galey, C., J. Pouey, A. Guillet, S. Goria, and D. Mouly, *Détection d'épidémies de GEAm en lien avec une origine hydrique. Etude pilote sur 7 départements de 7 régions françaises*. 2018, Santé publique France: Saint-Maurice. p. 1-73.
- 5. Tuppin, P., J. Rudant, P. Constantinou, C. Gastaldi-Menager, A. Rachas, L. de Roquefeuil, G. Maura, H. Caillol, A. Tajahmady, J. Coste, C. Gissot, A. Weill, and A. Fagot-Campagna. Value of a national administrative database to guide public decisions: From the systeme national d'information interregimes de l'Assurance Maladie (SNIIRAM) to the systeme national des donnees de sante (SNDS) in France. *Rev Epidemiol Sante Publique* **2017**, *65 Suppl 4*, S149-S167, 10.1016/j.respe.2017.05.004.
- 6. Bounoure, F., P. Beaudeau, D. Mouly, M. Skiba, and M. Lahiani-Skiba. Syndromic surveillance of acute gastroenteritis based on drug consumption. *Epidemiol Infect* **2011**, *139*, 1388-95, 10.1017/S095026881000261X.
- 7. Beaudeau, P., M. Bentayeb, M. Corso, L. Rambaud, and C. Galey, Les données de l'entrepôt de cas de gastro-entérite médicalisés issues du Sniiram : description, qualité et utilisation. 2017, Santé publique France: Saint-Maurice. p. 40.
- 8. Smith, C.M., S.C. Le Comber, H. Fry, M. Bull, S. Leach, and A.C. Hayward. Spatial methods for infectious disease outbreak investigations: systematic literature review. *Euro Surveill* **2015**, *20*, 10.2807/1560-7917.ES.2015.20.39.30026.
- 9. Kulldorff, M., R. Heffernan, J. Hartman, R. Assuncao, and F. Mostashari. A space-time permutation scan statistic for disease outbreak detection. *PLoS.Med.* **2005**, *2*, e59,
- 10. kulldorff, M. Information Management Services Inc. SaTScan v9.5 : Sofware for the spatial, temporal and space-time statistics. . 2015.
- 11. Coly, S., N. Vincent, E. Vaissiere, M. Charras-Garrido, A. Gallay, C. Ducrot, and D. Mouly. Waterborne disease outbreak detection: an integrated approach using health administrative databases. *Journal of water and Health* **2017**, *15*, 15,
- 12. Galey, C., Guide d'investigation des épidémies d'infections liées à l'ingestion d'eau de distribution. Seconde édition. 2017, Santé publique France: Saint-Maurice. p. 1-60.

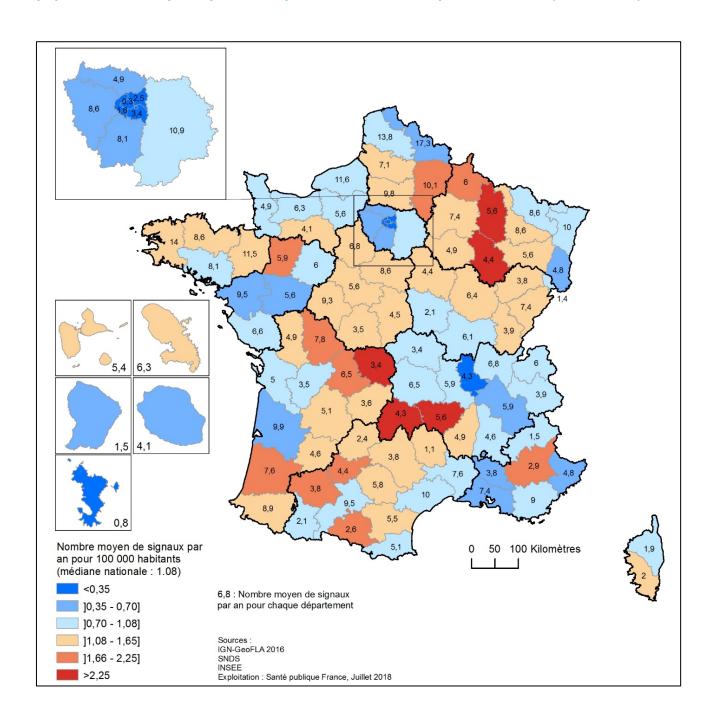
ANNEXES

Annexe A. Bilan des signaux détectés sur la période 2010-2017, France entière

Un signal correspond à des cas groupés de GEAm détectés à partir des données du SNDS, représentant une épidémie hydrique potentielle (avant investigation environnementale pour estimer la plausibilité hydrique).

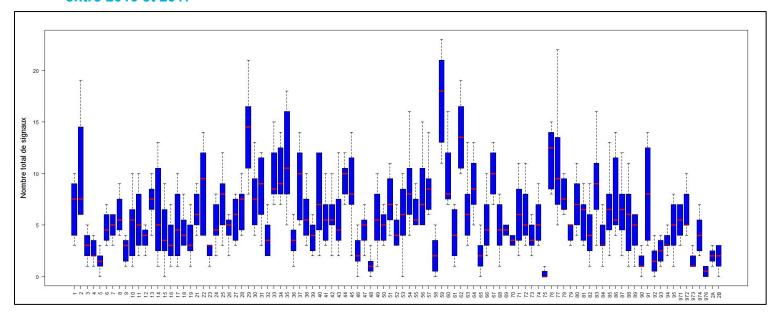
I FIGURE 7 I

Répartition du nombre moyen de cas groupés de GEAm détectés par an rapporté à la population de chaque département pour l'ensemble de la période d'étude (2010 – 2017).



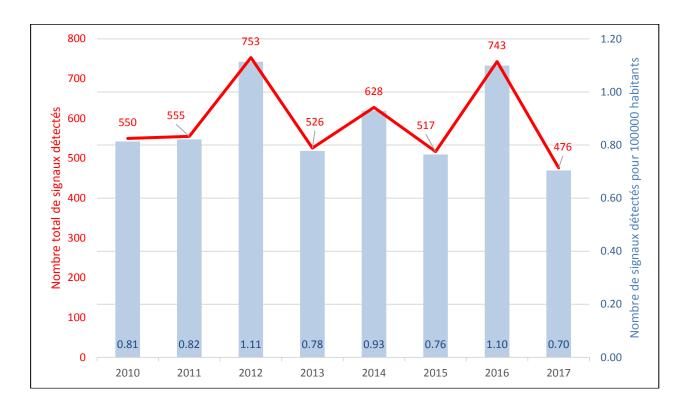
I FIGURE 8 I

Répartition statistique du nombre de signaux pour l'ensemble des départements étudiés entre 2010 et 2017



I FIGURE 9 I

Répartition annuelle du nombre de signaux détectés et du nombre de signaux pour 100 000 habitants sur l'ensemble de la période d'étude



				Les signau	ız détecté:	s							ı.	les UDI i	npactées									La popul	ation conce	rnée						Rangs			
				Nombre	Nombre			Nombre moyen	Nombre moyer	Nombre	Rapport			Nombre	Nombre			Nombre	Taille			Nombre		Nombre	Nombre			Nombre moyen	Nombre moyen			Rang	Rang Nb de	Rang Nb	Rang Nb
Nom département	N' dept	Population	N6 UDI	total entre 2010 et 2017	moyen par	IC 95 inf	IC 95	par an pour 100 000 habitants	par an pour 100 UDI	an pour 100 communes	de Risque I moyen	C 95 inf	IC 95 sup	2010 et 2017 *	moyen paran **	IC 95 inf	IC 95 sup	an pour 100 UDI **	moyenne des UDI impactées	IC 95 inf	IC 95 sup	moyen d'UDI impactées par signal	inf sup	total d'exce de cas	d'excès de cas par an	IC 95 inf	IC 95 sup	d'excès de cas par an pour 100 000	d'excès de cas par	IC 95 inf	IC 95 sup	Nb total de signaux	signaux / An Rang / 100 000 RR hab	total UDI impactées	UDI impactées / An / 100 UDI
Ain	1	643 309	343	54	6,75	6,01	7,49	1,05	1,97	1,61	3,33	2,76	3,91	56	9,88	8,36	11,39	2,88	9245	7427	11064	1,54	1,27 1,80	1949	243,63	235,14	252,11	habitants 37,87	signal 36,09	27,61	44,58	31	55 76	33	72
Aisne Allier	3	554 040 353 262	299 87	81 27	10,13	9,01 2,55	11,24 4,20	1,83 0,96	3,39 3,88	1,24	4,52		5,27 5,17	65 24	10,75 4,38	9,58 3,45	11,92	3,60 5,03	3118 4827	2419 2915	3818 6738	1,10	1,03 1,16 1,10 1,57	1797 641	224,63 80,13	222,39 75,16	226,86 85,09	40,54 22,68	22,19 23,74		24,47 28,96	7 84	10 23 62 40	24 86	64 44
Alpes-de-Haute-Provence Hautes-Alpes	: 4 5		454 466	23 12	2,88 1,50	2,10	3,65 2,02	1,73	0,63 0,32	1,44 0,87		3,18		99 45			25,81	3,74	4831 1710		63 44 2287	6,39	3,34 9,44 2,45 5,89	417 189	52,13 23,63		60,09 31,77	31,34	18,13 15,75		20,43 21,30	87 96	12 58 56 10	8 50	
Alpes-Maritimes Ardèche	6 7	1 098 785 332 051	312 587	38 39	4,75 4,88	4,28		0,43 1,47	1,52 0,83	2,91 1,44	4,22 3,46	3,16 2,95	5,27 3,96	75 152	12,63 31,25		19,81 31,96	4,05 5,32	10055 11018	673 4 8372	13376 13665	2,66 6,67	1,85 3,47 4,79 8,55	1136 952	142,00	136,53 115,71	147,47	12,92 35,84	29,89 24,41	22,97 20,54	36,82 28,28	63 58	93 37 24 71	19	54 41
Ardennes Ariège	8	287 775 158 076	286 480	48 21	6,00 2,63		6,52 3,13	2,08 1,66	2,10 0,55	1,30	4,00 5,87	3,45 3,53	4,55 8,20	35 36	6,00 5,00	5,48 3,59	6,52 5,91	2,10 1,04	2653 2748	1855 1738	3451 3759	1,00	1,11 2,70	1154 338	144,25 42,25	140,03 36,65	148,47 47,85	50,13 26,73	24,04 16,10	17,88 12,56	30,21 19,63	40 88	6 44 15 9	69 67	89 100
Aube Aude	10	316 098 375 065	219 537	39 44	4,88 5,50	3,92 4,61	5,83 6,39	1,54 1,47	2,23 1,02	1,13	6,10 3,49	3,47	8,72 3,96	38 124	5,88 21,13	5,53 15,55	9,97 22,45	2,68 3,93	3140 5253	2111 3968	4169 6539	1,21 3,86	1,06 1,35 2,70 5,03	747 1111	93,38 138,88	91,39 135,96	95,36 141,79	29,54 37,03	19,15 25,25	15,94 21,36	22,37 29,14	58 53	18 5 25 68	62 5	75 58
Aveyron Bouches-du-Rhône	12		219 138	30 59	3,75 7,38	3,33 6,30	4,17 7,85	1,29 0,36	1,71 5,34	1,23 6,20	4,49 2,30	2,89	6,09 2,52	32 77	5,25 16,25	4,73 13,85	7,27 17,15	2,40 11,78	5961 21215	3720 14279	8203 28152	1,40 2,32	0,96 1,84 1,59 3,05	755 2147	94,38 268,38	90,63 263,92	98,12 272,83	32,55 13,18	25,17 36,39	18,19 32,71	32,14 40,06	77 27	39 25 95 95	72 18	81
Calvados Cantal	14 15	708 407 152 400	255 477	50 34	6,25 4,25	5,00 3,24	7,50 5,26	0,88 2,79	2,45 0,89	0,89 1,63		3,51 4,72	5,10 7,31	51 68	7,63 9,25	6,36 6,00	9,64 11,00	2,99 1,94	5265 1724	3836 1125	669 4 2322		1,09 1,47 1,69 2,66	1367 586	170,88 73,25		175,24 75,32	24,12 48,06	27,34 17,24	22,57 13,71		37 71	73 31 2 7	40 23	70 92
Charente Charente-Maritime	16 17	366 787 656 046	84 136	28 40	3,50 5,00	2,71 3,91	4,29 6,09	0,95 0,76	4,17 3,68	0,87 1,06		3,05 2,81	5,64 4,30	27 30	4,25 5,00	3,74 5,05	5,51 7,20	5,06 3,68	5186 5394	3326 3343	7046 6845	1,25 1,00	1,03 1,47	710 1026	88,75 128,25	84,05 122,45	93,45 134,05	24,20 19,55	25,36 25,65	19,84 21,60	30,88 29,70	82 57	63 28 78 64	82 78	43 63
Cher Corrèze	18		110 370	36 29	4,50 3,63		5,13 4,32	1,41	4,09 0,98	1,55 1,27			5,53 5,18	31 40	4,75 7,75		5,24 9,26	4,32 2,09	3005 3899	1591 2854	4420 4945	1,11 2,14	1,01 1,22 1,56 2,71	567 631	70,88 78,88		76,02 84,10	22,25 31,59	15,75 21,76	13,68 18,17	17,82 25,35	67 81	30 18 27 38	75 56	51 90
Côte-d'or Côtes-d'armor	21	545 001 617 413	366 260	51 69	6,38 8,63	5,87 7,66	6,88 9,59	1,17	1,74 3,32	0,90 2,31	4,59 3,86	3,61 3,31	5,57 4,41	42 59	7,75 11,00	6,59 9,10	8,16 12,15	2,12 4,23	4949 5752	3580 4417	6318 7087	1,22	1,07 1,36 1,15 1,43	1258 1810	157,25 226,25	151,87 222,55	162,63 223,35	28,85 36,64	24,67 26,23	19,87 22,51	29,46 29,95	36 17	47 21 32 52	54 32	88 53
Greuse Dordogne	23	124 948 428 651	228 202	27 41	3,38 5,13		4,42 5,75	2,70 1,20	1,48 2,54	1,30 0,92	6,52 4,16	4,63 3,52	8,42 4,81	38 31	6,38 6,00	3,81 6,84	9,19 10,91	2,80 2,97	1472 5637	1043 3749	1902 7524	1,89	1,33 2,45 1,04 1,31	357 304	44,63 113,00	42,69 110,38	46,56 115,62	35,71 26,36	13,22 22,05	10,90 18,16	15,55 25,94	84 55	3 3 46 39	62 75	73 71
Doubs Drôme	25 26		324 422	59 37	7,38 4,63		5,04	1,34 0,90	2,28 1,10	1,24		2,97	3,83 3,90	84 127	16,00 24,75	14,60 17,86	17,90 25,89	4,94 5,86	26739 14405	16417 10737	37061 18074		1,88 2,90 4,59 6,87	1770 1040	221,25 130,00	217,72 125,72	224,78 134,28	40,29 25,29	30,00 28,11	25,22 23,04	34,78 33,18	27 65	35 73 69 78	13	
Eure Eure-et-Loir	27 28	445 083	208 334	45 54	5,63 6,75	6,17		0,91 1,52	2,70 2,02	0,83 1,68	4,91	3,16 3,49	6,33	39 44	6,38 8,00	9,00	7,35 11,75	3,06 2,40	609 4 6333	4248 3839	8827	1,22	0,91 1,35 1,10 1,35	1138 1289	142,25 161,13	158,45	147,38 163,80	36,20	25,29 23,87	21,09 18,64	29,49 29,10	47 31	67 45 20 16	60 52	69 82
Finistère Gard	29 30	752 382	246 363	112 61	14,00 7,63	6,83	14,79 8,42	1,50 1,01	5,69 2,10	4,95 2,16	4,75	3,80	3,90 5,71	95 65		15,23 8,50	10,50	7,22 2,69	5409 4250	3310	5191	1,30	1,17 1,42 1,13 1,46	3052 1372		378,38 166,69	384,62 176,31	40,78 22,79	27,25 22,49	24,35 19,16		2 25	22 65 58 19	9 24	22 74
Haute-Garonne Gers	32	1344 579 197 988	178 55	76 30	9,50 3,75	3,09		0,71 1,89	5,34 6,82	1,61 0,81	3,07 4,25	3,30	3,64 5,19	40 21	9,25 4,00	6,51 4,24	6,26	5,20 7,27	9334 4589	7193 3318	11474 5860	1,13	0,39 1,14 1,01 1,26	2490 597	311,25 74,63	307,91 70,67	314,59 78,58	23,15 37,69	32,76 19,30	28,81 16,31	36,71 23,49	12 77	81 86 7 34	56 89	42 20
Gironde Hérault		1 127 333	129 364	79 80	9,88 10,00		10,54 10,57	0,63 0,89	7,66 2,75	1,82 2,92	3,49	2,81 3,00	3,56 3,99	53 71	9,75 12,25		10,35 13,29	7,56 3,37	7539 6935	5493 5497			0,33 1,04 1,10 1,40	2503 2469	312,88 308,63	309,88 298,77	315,87 318,48	20,10 27,38	31,68 30,86	27,97 26,66	35,40 35,07	10	86 82 71 67	37 21	
Ille-et-Vilaine Indre	35 36	232 802	106 104	92 28	11,50 3,50	2,91	12,46 4,03	1,08	10,85 3,37	3,26 1,42	4,06		3,49 4,84	63 25	14,00 4,13	11,53 3,93	14,47 6,57	13,21 3,97	6950 3663	5468 2527	8431 4799	1,18	1,16 1,42 1,03 1,32	2677 624	334,63 78,00	330,44 75,92	338,81 80,08		29,10 22,29	18,19	32,14 26,38	5 82	50 84 21 43	27 83	7 57
Indre-et-Loire Isère	38	619 004 1 271 938	157 840	74 47	9,25 5,88	5,15	10,06 6,60	1,49 0,46	5,89 0,70	3,34 1,10	5,28	3,95	4,31 6,62	62 80	11,00		11,34	6,93 1,31	5197 5610	3665 3645	6729 7575	1,89	1,05 1,30 1,37 2,42	1770 1463	182,88	180,40	225,09 185,35	14,38	23,92 31,13	18,27		14 43	23 56 92 13	29 14	
Jura Landes	39 40	414 090	258 113	31 61	3,88 7,63	6,63	4,42 8,62	1,43 1,84	1,50 6,75	0,71 2,30	4,08	3,52	5,34 4,64	28 40	5,88 8,00	4,75 6,74	9,26	2,28 7,08	4107 5493	2935 4050	5279 6936	1,13	0,99 2,05 1,03 1,23	754 1455	94,25 181,88	178,83	99,81 184,92	34,80 43,92	24,32 23,85	17,11 19,63	31,54 28,08	75 25	29 26 9 42	80 56	84 24
Loir-et-Cher Loire	42		156 299	45 47	5,63 5,88	5,20	6,32 6,55	1,63 0,76	3,61 1,96	1,93 1,80	3,23	2,52	6,06 3,94	47 40	6,25 6,75	7,25	6,96 9,25	2,26	2239 9457	1789 6567	12347	1,15	1,02 1,20 1,05 1,25	750 1431	93,75 178,88	175,75	99,52 182,00	27,24 23,10	30,45		34,96	47 43	16 15 79 81	48 56	56 85
Haute-Loire Loire-Atlantique		234 078 1 382 766	395 55	45 76	5,63 9,50		6,60 9,90	2,40 0,63	1,42 17,27	2,16 4,30	4,27 2,95	3,40 2,60	5,13 3,31	7 4 38			18,10 9,67		5497 11383	3952 9124	7041 13642	1,07	2,03 3,49 1,01 1,12	1003 2515	125,38 314,38		128,76 317,37	53,56 22,74	22,29 33,09		25,83 37,53	47 12	4 33 82 89	20 62	
Loiret Lot	45 46	180 016	235 145	69 19	8,63 2,38	1,66	9,51 3,09	1,25	3,67 1,64	2,58 0,70	4,52 4,32	3,74	5,29 5,27	63 18	9,50 2,75	7,50 2,87	10,00 4,38	4,04 1,30	4661 2815	3304 1516	6018 4115	1,16	0,97 1,29 0,99 1,33	1410 341	176,25 42,63	174,95 37,57	177,55 47,68	25,61 23,68	20,43 17,95	17,86 12,73	23,01 23,16	17 90	43 24 37 29	27 95	55 93
Lot-et-Garonne Lozère	48		67 630	37 9	4,63 1,13	0,48	5,14 1,77	1,35 1,40	6,90 0,18	1,45 0,61	3,76	2,80	3,92 4,73	25 110	5,38 21,25	5,27 7,87	33,13	8,02 3,37	5384 2751	4054 1396	4106		1,05 1,49 10,31 27,47	984 146	123,00 18,25	119,84 9,46	126,16 27,04	35,84 22,69	26,59 16,22			65 99	34 80 31 57	83 6	17 66
Maine-et-Loire Manche	49 50	518 322	74 163	45 39	5,63 4,88	4,42	6,51 5,33	0,68 0,94	7,60 2,99	1,58 0,81	3,95	3,03	3,86 4,87	32 44	7,25	6,57	7,81 9,18	4,45	9084 7760	4831 3771	11749	1,51	1,02 1,29 1,09 1,94	1147 956	143,38 119,50	117,19	147,69 121,81	23,06	24,51	20,29	28,77 28,74	47 58	83 77 64 50	72 52	49
Marne Haute-Marne	51 52	186 698	344 472	59 35	7,38 4,38	3,88	8,01 4,87	1,26 2,34	2,14 0,93	1,19	7,73	5,72	6,50 9,73	48	7,75 6,63	6,63	5,89 8,37	1,40	3365 1253	1789 795	1710	1,51	0,99 1,11 1,15 1,88	1174 496	62,00	56,77	149,61 67,23	33,21	19,90	11,73	23,66 16,61	27 68	42 12 5 1	44	86 96
Mayenne Meurthe-et-Moselle	53 54		340	47 69	5,88 8,63	7,68	6,81 9,57	1,85	6,25 2,54	2,25 1,45	3,36	3,34		33 60	6,13 11,00		10,54 11,56		3455 4974	2459 3551	4452 6397	1,38	0,38 1,19 1,21 1,54	1041 1932			133,60 244,94				25,36 31,72	43 17	8 46 49 48	30	29 68
Meuse Morbihan	55 56	764 338	323 126	45 65	5,63 8,13	7,24	6,42 9,01	2,84 1,06	1,74 6,45	1,13 3,11	3,48	2,94	4,03	50 48		7,82		2,63 7,24	2679 8453	1670 5875			1,18 1,58 1,00 1,27	933	116,63 225,00	222,57				24,15	24,28 31,24	47 22	1 4 54 69	41	
Moselle Nièvre	57 58		214 197	69 17	8,63 2,13		2,98	0,81 0,96	4,03 1,08	1,18 0,68		3,04		56 22	10,13 3,25	7,75	10,25	4,73 1,65	7525 3651	5389 2504		1,19	1,10 1,28 0,78 2,28	2349 357	44,63	34,27	299,56 54,98	27,55			39,03 25,76	17 91	76 75 61 35	33 88	47 34
Nord Oise	60		177 288	138 78	9,75	9,02		0,65 1,16 1,39	9,75 3,39	2,65 1,41	4,57	3,68	2,96 5,46	64 34	10,00	13,07 8,78	10,72	3,47	9786 5157	7823 3739	11748 6574		1,07 1,23 0,99 1,06	5776 2121 667	722,00 265,13	719,26 262,83	724,74 267,42	31,61 28,06	41,86 27,19	37,66 23,55	46,05 30,84	11 73	85 92 48 22	14 26	12 65
Orne Pas-de-Calais	62	1497668	176 352	33 110 52	4,13 13,75	13,09	4,95 14,41	0,92 0,98	2,34 3,91 1,17	1,54	3,17	2,79	4,73 3,55	30 85	6,63 15,38	12,12	13,38	3,76 4,37	4933 6939 5906	3099 5473 4043	6767 8406	1,15	1,13 2,27	3809	83,38 476,13		90,92 478,49	31,79	20,21 34,63	16,68 30,50		3 34	33 47 66 83	70 11 12	50 20
Puy-de-Dôme Pyrénées-Atlantiques	64	688 451 236 577	557 220	71	6,50 8,88	8,24		1,29	4,03 0,66	1,38 1,62 0,45	3,50	3,32 2,80 3,06	4,20	60 24	15,00	6,33	13,64 10,42 3.06	6,82	7703	6123 1780	9283 5967	1,72	1,64 2,78 1,33 2,11	1959	147,38 244,88	241,79	247,96 46,28	22,29 35,57 16,54	27,59	24,16	26,12 31,02	16 91	59 30 40 66 70 2	30	78 26
Hautes-Pyrénées Pyrénées-Orientales Bas-Rhin	66		322 267 226	41 80	2,13 5,13 10,00	4,24	2,86 6,01 10,51	1,08	1,92	2,27			10,47 5,52 3,44	39	3,63 6,25 11,13	8,53 6,14		1,13 2,34 4,92	3873 5194 7547	4126 6179	6261 8916	1,22	1,00 2,41 1,06 1,38 1,05 1,22	1040	39,13 130,00 374,25		137,32 383,25		25,37 37,43	20,76	24,72 29,97 42,67	55 8	51 36 72 87	60	99 83 46
Haut-Rhin Rhône	68	775 941	308 106	38 34	4,75 4,25	3,98	5,52 4,60	0,61 0,23	1,54	1,26	5,26	3,92	6,60	52 31	7,75		6,96	2,52	3714 11571	2660 7845	4769 15297	1,66	1,33 1,98 1,09 1,79	1106 876		134,73			29,11	16,04	42,01 42,17 29,48	63 71	88 14 98 79	39	79
Haute-Saône Saône-et-Loire	70	246 022	406 135	30	3,75 6,13	3,04	4,46 7,04	1,52	0,92	0,63	5,92	4,00	7,83 4,58	38	6,00 7,38	7,65	24,60 8,40		2082	1269 5752		1,60	1,14 2,06 1,08 1,33	544 1361	68,00 170,13		71,39	27,64 29,63			21,52	77	19 8 53 49	62	
Sarthe Savoie	72	583 961	105	48	6,00	5,21	6,79	1,03	5,71 0,59	1,60		2,91	4,01 4,48	36 256		28,77	40,73	6,67	4625 10362	3572 5276	5679 16647	1,21	1,05 1,36 7,23 14,83	1188	148,50	145,34	151,66	25,43 18,75		21,59	27,91	40	57 70 74 54	67	28
Haute-Savoie Paris	74	806 447 2 243 739	683	48	6,00 0,25		7,06	0,74	0,88 6,25	2,04	3,38		3,83	281		9,49		7,19 12,50	16867 76532	8730 -4600	25004 157663	8,25	5,84 10,66 0,04 3,96	1363	170,38 8,75	165,29	175,46			23,31	33,48 38,92	40	80 74 101 101	100	23
Seine-Maritime Seine-et-Marne	76	1 284 107 1 400 477	259 333	93	11,63	11,04	12,21	0,91	4,49 3,27	1,56	3,92	3,40	4,44	91	15,75	10,18	12,82	6,08	7126	4219 6070	10033	1,39	1,20 1,57 1,05 1,30	2667 2580	333,38	329,25	337,50		28,68	24,55		4	68 51 77 32	10	36 60
Yvelines Deux-Sèvres	78 79	1449 398	157 52	69	8,63 4,88	7,85 4,28	9,40	0,60	5,49		2,56	2,18		49	10,50	7,37	8,63	6,63 3,62	15884	11332 3775	20437	1,25	1,10 1,39 0,98 1,08	2920	365,00	357,19	372,81		42,32	34,51	50,13	17 58	89 93 41 55	43 83	27
Somme Tarn	80	583 641 396 341		57 46	7,13	6,47			2,54 2,93	0,91	4,37	3,61	5,14	48	7,50	6,59	10,16	2,68	3675	2469	4881	1,05	0,99 1,11	1540	192,50	186,84	198,16	32,98 37,03	27,02	21,25	32,78	30	45 27	44	76
Tarn-et-Garonne Var	82	258 696 1 055 745	49	35	4,38	3,51	5,24	1,63	8,93 3,23	2,24	3,65	3,04	4,27	19	4,38	7,10	14,30	8,93	5538 7934	4283 6210	6793 9658	1,00	163 2.25	956	119,50	113,63	125,37	46,19 27,24	27,31	19,41	35,22	68	13 60	92	15
Vaucluse Vendée	84	566 592 681 469	62	30	3,75	3,07 5,73	4,43	0,66	6,05	2.48	3,59	2.24	4.94	19	3.88	5,50	9,50	6.25	9721	5528	13914	1.07		744	93,00	83,75	102,25	16,41 28,17	24,80	20,07	29,53	77 33	84 62	92	32
Vienne Haute-Vienne	86	444 347 384 708	94	62 52	7,75	6,72 5,68	8,78	1,74	8,24 2,79										10834 4301 3564				1,05 1,24	1535	191,88	188,20	195,55	43,18 40,71	24,76	21,45	28,07	24	11 63	41	
Vosges Yonne	88	386 978 352 433	391 326	45 35		4,60		1,45	1,44	1.09	4.87	3.82	5.92	71	9,63	2.94	5.31	2.46	2991	1991	3990	1.87	1.34 2.39	998	124,75	121,16	128,34	32,24 21,03	22,18	18,05	26,30		26 17	21	
Territoire de Belfort Essonne	90	147 647 1286 908	30	11 65	1,38	0,83	1,92	0,93	4,58 6,89										4118 13445			1,54 1,36 1,09	0,97 1,76 1,01 1,18		32,38	26,76	37,99	21,93	23,55	17,09	30,00	98	65 90		32
Hauts-de-Seine Seine-Saint-Denis	92	1 617 484 1 582 139	6	13	1,63	0,86	2,39	0,10	27,08 17,86	4,51	1,91	1,66	2,15	3	1,25	1,87	4.88	20,83	38980 21040	25402	52557	1,00	,,,,,	729 749	91,13	85,19	97,06	5,63		30,67	81,48	95 89	100 98		4
Val-de-Marne Val-d'oise	94	1377 511 1221 946	7 89	27	3,38	3,03 4,06	3,72	0,25	48,21 5,48	7,18	1,88	1,70	2,06	8	2,88	11,31	16,94	41,07	24273	18121	30425	1,00	0,98 1,22	994	124,25	106,62	141,88	9,02	36,81	33,46	40,17	84 58	97 100	97	1
Guadeloupe Martinique	971	406 706 390 252	59 40	43 50	5,38	4,30 5,64	5,85	1,32	9,11 15,63	16,80 18,38	2,49	2,18	2,80 3,55	45 28	17,75 8,38	6,29 8,19	11,96 13,56	30,08 20,34	24541 10909	17688 8665	31395 13153	3,74 1,46	2,87 4,62	1422	177,75	175,09	180,41	43,70 66,40	33,07	23,94	42,20	54	36 94	50	3
Guyane La Réunion		254 845 852 657	96 177	12	1,50		1,93	0,59	1,56 2,33	6,82	1,96	1,80	2,13	19	4,13	0,07	21,93	4,30	56863	31474	82264	2,75		362	45,25	27,96	62,54	17,76 26,01	30,17	21,95	38,38	96 73	90 96 91 97	92 16	
Mayotte Corse-du-Sud	976	235 100 154 100	14 247	6	0,75	-0,08 1,63	1,58	0,32	5,36 0,81	4,41 1,61	3,68 4,13	2,67 3,34	4,63 4,93	6 20	0,88 5,25	0,76 3,60	4,74 6,90	6,25 2,13	10561 19926 2529	14420 1953	25432 3106	1,17 2,63	0,84 1,43	78	9,75	-1,87	21,37	4,15 22,06	13,00	10,74	15,26	100	96 59	98	32 87
Haute-Corse France		175 499 67 593 097		15 4748	1,88 5,88	1,31 5,15	2,44 6,60	1,07 1,15	0,49 4,58	0,79	6,03	3,53	8,52	21	3,00	1,85	4,15	0,78	3557	2142	4971		1,18 2,02	235	29,38	27,94	30,81	16,74	15,67	11,34	20,00	94	52 6	89	101

Annexe B. Description des configurations entre les communes et les UDI par département

Répartition du nombre de communes par configuration et par département

Répartition du nombre d'habitants par configuration et par département

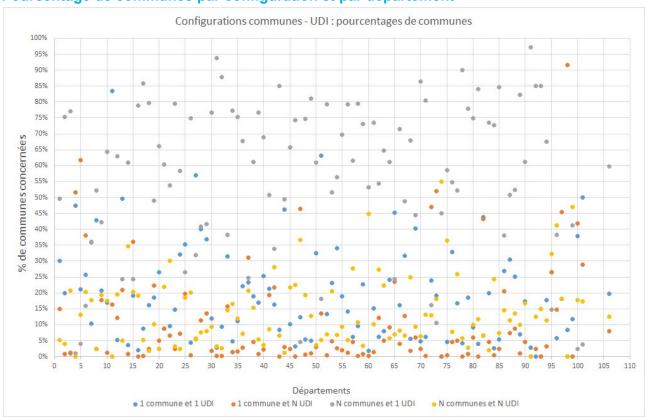
	Tableau 1 :	Répa	artition de d	comm	unes par co	nfigu	ıration et pai	r dép	artement	
DPT	1 commune et 1 UDI	24	1 commune et N UDI		N communes et 1 UDI	24	N communes et N UDI	۵,		riante détection retenue
1	Nb de communes 126	% 30%	Nb de communes 63	% 15%	Nb de communes 208	% 50%	Nb de communes 22	% 5%	Nb de communes 419	UDI 1. UDI 2
2	161	20%	6	1%	607	75%	32	4%	806	UDI 1, UDI 2
3	3	1%	4	1%	245	77%	66	21%	318	UDI 1, UDI 2
4	94	47%	102	52%	2	1%	22	0%	198	COM 1, COM 2
5 6	37 42	21% 26%	108 62	62% 38%	7 26	4% 16%	23	13% 20%	175 163	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
7	35	10%	122	36%	121	36%	60	18%	338	COM 1, COM 2
8	191	43%	11	2%	232	52%	11	2%	445	UDI 1, UDI 2
9	69	21%	59	18%	140	42%	64	19%	332	UDI 1, UDI 2
10	73 366	17% 84%	5 72	1% 16%	277	64% 0%	76	18% 0%	431 438	UDI 1, UDI 2 COM 1, COM 2
12	15	5%	35	12%	180	63%	56	20%	286	UDI 1, UDI 2
13	59	50%	25	21%	29	24%	6	5%	119	COM 1, COM 2
14	22	4%	5	1%	379	61%	216	35%	622	UDI 1, UDI 2
15 16	48 8	19% 2%	90	36% 0%	61 302	24% 79%	51 73	20% 19%	250 383	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
17	41	9%	1	0%	405	86%	25	5%	472	UDI 1, UDI 2
18	47	16%	7	2%	231	80%	5	2%	290	UDI 1, UDI 2
19	53	19%	64	22%	140	49%	29	10%	286	UDI 1, UDI 2
21 22	186 33	26% 9%	35 33	5% 9%	465 225	66%	17 82	2% 22%	703 373	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
23	25	10%	17	7%	140	54%	78	30%	260	UDI 1, UDI 2
24	78	15%	13	2%	420	80%	17	3%	528	UDI 1, UDI 2
25	186	32%	41	7%	337	58%	14	2%	578	COM 1, COM 2
26 27	128 27	35% 4%	72 3	20% 0%	96 451	26% 75%	67 121	18% 20%	363 602	COM 1, COM 2 UDI 1, UDI 2
28	223	57%	22	6%	125	32%	21	5%	391	UDI 1, UDI 2
29	112	40%	32	11%	114	41%	21	8%	279	UDI 1, UDI 2
30	130	37%	48	14%	147	42%	28	8%	353	UDI 1, UDI 2
31 32	71 13	12% 3%	11	2% 0%	452 434	77% 94%	55 15	9% 3%	589	UDI 1, UDI 2
32	51	9%	1	0%	434	88%	14	3%	463 542	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
34	108	31%	54	16%	131	38%	50	15%	343	UDI 1, UDI 2
35	17	5%	5	1%	271	77%	58	17%	351	UDI 1, UDI 2
36	27	11%	8	2%	183	75%	29	12%	243	UDI 1, UDI 2
37 38	61 121	22%	162	3% 31%	187 129	68% 25%	20 108	7% 21%	276 520	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
39	103	19%	25	5%	333	61%	84	15%	545	UDI 1, UDI 2
40	56	17%	3	1%	254	77%	18	5%	331	UDI 1, UDI 2
41 42	70 70	25% 21%	63	2% 19%	190 166	69% 51%	10 28	4% 9%	276 327	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
43	42	16%	56	22%	87	34%	72	28%	257	UDI 1, UDI 2
44	18	8%		0%	181	85%	14	7%	213	UDI 1, UDI 2
45	151	46%	10	3%	161	49%	4	1%	326	UDI 1, UDI 2
46	33 10	10% 3%	8	2% 0%	214 237	66% 74%	71 72	22%	326 319	UDI 1, UDI 2
47 48	22	12%	82	46%	8	5%	65	37%	177	UDI 1, UDI 2 COM 1, COM 2
49	10	5%	1	1%	139	75%	36	19%	186	UDI 1, UDI 2
50	24	5%	5	1%	387	81%	61	13%	477	UDI 1, UDI 2
51 52	200 270	32% 63%	18 58	3% 14%	376 78	61% 18%	22 22	4% 5%	616 428	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
53	34	13%	1	0%	202	79%	18	7%	255	UDI 1, UDI 2
54	137	23%	28	5%	306	52%	121	20%	592	UDI 1, UDI 2
55	169	34%	13	3%	280	56%	34	7%	496	UDI 1, UDI 2
56	49 104	19% 14%	5 9	2% 1%	180 579	70% 79%	24 38	9% 5%	258 730	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
57 58	19	6%	14	5%	191	62%	86	28%	310	UDI 1, UDI 2
59	62	9%	2	0%	519	79%	70	11%	653	UDI 1, UDI 2
60	158	23%	6	1%	506	73%	23	3%	693	UDI 1, UDI 2
61 62	7 135	2% 15%	1 12	0% 1%	210 658	53% 73%	177 91	45% 10%	395 896	UDI 1, UDI 2
63	29	6%	57	12%	256	54%	128	27%	470	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
64	44	8%	27	5%	354	65%	122	22%	547	UDI 1, UDI 2
65	113	24%	43	9%	287	61%	27	6%	470	UDI 1, UDI 2
66	102	45%	53	23%	55	24%	16	7%	226	UDI 1, UDI 2
67 68	85 116	16% 32%	21 47	4% 13%	375 179	72% 49%	43 24	8% 7%	524 366	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
69	16	6%	5	2%	194	68%	71	25%	286	UDI 1, UDI 2
70	218	40%	32	6%	240	44%	51	9%	541	UDI 1, UDI 2
71 72	27 23	5% 6%	14	2% 0%	490 300	86% 80%	36 49	6% 13%	567 373	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
72	68	24%	134	47%	46	16%	37	13%	285	COM 1, COM 2
74	54	19%	146	52%	30	11%	51	18%	281	COM 1, COM 2
75		0%		0%	9	45%	11	55%	20	UDI 1, UDI 2
76 77	34 169	5% 33%	3 24	0% 5%	436 282	59% 55%	272 40	37% 8%	745 515	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
77	169	33% 17%	13	5%	137	55%	68	26%	262	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
79	14	4%		0%	299	90%	19	6%	332	UDI 1, UDI 2
80	144	18%	7	1%	606	78%	22	3%	779	UDI 1, UDI 2
81 82	29 8	9% 4%	19	6% 0%	239 164	75% 84%	32 23	10% 12%	319 195	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
83	67	4%	66	43%	10	7%	10	7%	153	UDI 1, UDI 2
84	30	20%	7	5%	111	74%	3	2%	151	UDI 1, UDI 2
85	7	3%	1	0%	194	73%	65	24%	267	UDI 1, UDI 2
86	15	5%	7 41	2% 21%	238	85%	21	7% 15%	281	UDI 1, UDI 2
87 88	54 157	27% 31%	41 38	21% 7%	76 261	38% 51%	29 58	15% 11%	200 514	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
89	111	25%	39	9%	231	52%	60	14%	441	UDI 1, UDI 2
90	7	7%	1	1%	83	82%	10	10%	101	UDI 1, UDI 2
91	34	17%	9	5%	120	61%	33	17%	196	UDI 1, UDI 2
92 93	1	3% 0%	1	0% 3%	35 34	97% 85%	5	0% 13%	36 40	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
94		0%	1	0%	40	85%	7	15%	47	UDI 1, UDI 2
95	33	18%	6	3%	125	68%	21	11%	185	UDI 1, UDI 2
971	9	26%	9	26%	5	15%	11	32%	34	COM 1, COM 2
972 973	2	6% 18%	5 10	15% 45%	13 4	38% 18%	14 4	41% 18%	34 22	UDI 1, UDI 2 COM 1, COM 2
974	2	8%	22	92%	7	0%	7	0%	24	COM 1, COM 2
976	2	12%		0%	7	41%	8	47%	17	UDI 1, UDI 2
2A	47	38%	52	42%	3	2%	22	18%	124	UDI 1, UDI 2
2B Total	118 7077	50% 20%	68 2858	29% 8%	9 21394	4% 60%	41 4488	17% 13%	236 35817	UDI 1, UDI 2
iotai	7077	20%	2858	8%	21394	00%	4488	13%	35817	

Tableau 2 : Répartition du nombre d'habitants par configuration et par département

DPT	1 commune et 1 UDI		1 commune et N UDI		N communes et 1 UDI		N communes et N UDI		Total	variante détection retenu
	Nb habitants	%	Nb habitants	%	Nb habitants	%	Nb habitants	%	Nb habitants	
1	192597	31%	87306	14%	264425	42%	81799	13%	626127	UDI 1, UDI 2
2	179823	33%	16616	3%	253374	47%	89970	17%	539783	UDI 1, UDI 2
3	23869 80683	7% 50%	9388 80475	3% 50%	209475 71	61% 0%	100330	29%	343062 161229	UDI 1, UDI 2 COM 1, COM 2
5	14563	10%	65201	47%	1036	1%	58953	42%	139753	UDI 1, UDI 2
6	179219	17%	489570	45%	233236	22%	181287	17%	1083312	UDI 1, UDI 2
7	49735	15%	86735	27%	112728	35%	73131	23%	322329	COM 1, COM 2
8	139216	50%	52955	19%	68339	25%	16730	6%	277240	UDI 1, UDI 2
9	11701	8%	30537	20%	46468	30%	63868	42%	152574	UDI 1, UDI 2
10	35420 305597	11% 84%	8819 59881	3% 16%	110120 0	36% 0%	153735 0	50% 0%	308094 365478	UDI 1, UDI 2 COM 1, COM 2
12	7668	3%	39718	14%	137514	49%	93744	34%	278644	UDI 1, UDI 2
13	407871	20%	491600	25%	218935	11%	887663	44%	2006069	COM 1, COM 2
14	73185	11%	123191	18%	206810	30%	286905	42%	690091	UDI 1, UDI 2
15	15309	11%	36106	25%	37051	26%	56431	39%	144897	UDI 1, UDI 2
16	15441	4%	0	0%	242945	69%	92548	26%	350934	UDI 1, UDI 2
17 18	157651 90158	25% 29%	74998 7802	12% 3%	353217 134900	55% 43%	51223 77410	8% 25%	637089 310270	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
19	43828	18%	35111	15%	77929	32%	84472	35%	241340	UDI 1, UDI 2
21	93004	18%	204696	39%	191534	36%	42085	8%	531319	UDI 1, UDI 2
22	47650	8%	78980	13%	263507	44%	207260	35%	597397	UDI 1, UDI 2
23	20851	17%	21361	18%	41172	34%	37197	31%	120581	UDI 1, UDI 2
24	100224	24%	59705	15%	232525	57%	18329	4%	410783	UDI 1, UDI 2
25	106544	20%	142721	27%	267706	50%	14846	3%	531817	COM 1, COM 2
26 27	176948 33137	35% 6%	32449 5936	7% 1%	85917 357200	17% 61%	203766 193584	41% 33%	499080 589857	UDI 1, UDI 2
28	186233	43%	52500	12%	114259	26%	80770	19%	433762	UDI 1, UDI 2
29	269129	30%	174226	19%	260478	29%	200499	22%	904332	UDI 1, UDI 2
30	284708	39%	227365	31%	194784	26%	29172	4%	736029	UDI 1, UDI 2
31	510625	39%	4253	0%	659939	50%	142851	11%	1317668	UDI 1, UDI 2
32	40648	21%	1074	1%	139728	73%	9175	5%	190625	UDI 1, UDI 2
33 34	238083 284021	16% 26%	4734 72038	0% 7%	769968 598847	50% 54%	513231 152492	34% 14%	1526016 1107398	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
35	284021 105122	10%	72038 245175	24%	443381	43%	152492 237749	23%	107398	UDI 1, UDI 2
36	41628	18%	17205	8%	90800	40%	76542	34%	226175	UDI 1, UDI 2
37	180594	30%	36657	6%	199117	33%	187400	31%	603768	UDI 1, UDI 2
38	440608	36%	287761	23%	183164	15%	317496	26%	1229029	UDI 1, UDI 2
39	36796	14%	11697	4%	133830	51%	78358	30%	260681	UDI 1, UDI 2
40	101142	25%	35250	9%	232720	58%	31365	8%	400477	UDI 1, UDI 2
41 42	139570 188052	42% 25%	25033 305959	8% 40%	146771 195596	44% 26%	20043 67698	6% 9%	331417 757305	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
43	41899	18%	26554	12%	57302	25%	100774	44%	226529	UDI 1, UDI 2
44	125960	9%	0	0%	842803	63%	377829	28%	1346592	UDI 1, UDI 2
45	328200	49%	161474	24%	161743	24%	17982	3%	669399	UDI 1, UDI 2
46	18550	11%	6876	4%	83352	48%	64870	37%	173648	UDI 1, UDI 2
47	12305	4%	0	0%	172860	52%	148069	44%	333234	UDI 1, UDI 2
48 49	3092	4% 2%	37538	51% 0%	1003 458779	1% 60%	32242 285662	44% 37%	73875 763251	UDI 1, UDI 2
50	16196 45968	10%	2614 103714	21%	200460	41%	132938	28%	483080	UDI 1, UDI 2
51	92419	16%	55370	10%	395186	69%	27417	5%	570392	UDI 1, UDI 2
52	57582	32%	66344	37%	38180	21%	18462	10%	180568	UDI 1, UDI 2
53	47654	16%	7355	2%	207087	68%	44431	14%	306527	UDI 1, UDI 2
54	120030	16%	43076	6%	359561	49%	207034	28%	729701	UDI 1, UDI 2
55	68965	36%	15215	8%	82688	43%	24662	13%	191530	UDI 1, UDI 2
56 57	124859 189778	17% 18%	92794 24970	13% 2%	388754 507740	52% 49%	134644 322666	18% 31%	741051 1045154	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
58	11014	5%	3688	2%	77537	36%	120476	57%	212715	UDI 1, UDI 2
59	211603	8%	35410	1%	1796498	69%	559961	22%	2603472	UDI 1, UDI 2
60	300267	37%	59704	7%	438549	54%	20160	2%	818680	UDI 1, UDI 2
61	2717	1%	1033	0%	73947	26%	202896	72%	280593	UDI 1, UDI 2
62	240993	16%	34451	2%	832972	57%	363852	25%	1472268	UDI 1, UDI 2
63	45719	7%	233303 22289	36%	245822	38% 38%	119372	19%	644216	UDI 1, UDI 2
64 65	168890 97181	25% 42%	17249	3% 8%	251841 91756	40%	224229 22642	34% 10%	667249 228828	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
66	139509	30%	225239	48%	73712	16%	27867	6%	466327	UDI 1, UDI 2
67	175134	16%	28149	3%	817057	73%	92475	8%	1112815	UDI 1, UDI 2
68	109982	14%	72181	9%	432523	57%	145448	19%	760134	UDI 1, UDI 2
69	57594	3%	17433	1%	1411855	78%	315003	17%	1801885	UDI 1, UDI 2
70	85081	36%	47797	20%	70676	30%	34314	14%	237868	UDI 1, UDI 2
71 72	91104 210925	16% 37%	21536 8935	4% 2%	357875 266252	65% 47%	82442 81064	15% 14%	552957 567176	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
73	46770	11%	181855	43%	42007	10%	153883	36%	424515	COM 1, COM 2
74	88454	13%	330267	47%	109541	16%	178023	25%	706285	COM 1, COM 2
75	0	0%	0	0%	846192,1069	38%	1374252,893	62%	2220445	UDI 1, UDI 2
76	114384	9%	12013	1%	469200	37%	662323	53%	1257920	UDI 1, UDI 2
77	392732	29%	124852	9%	742298	54%	117964	9%	1377846	UDI 1, UDI 2
78 79	392001 14049	28% 4%	115662 0	8% 0%	624145 278348	44% 75%	289862 81156	20% 22%	1421670 373553	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
80	111178	19%	34127	6%	265023	46%	160771	28%	571099	UDI 1, UDI 2
81	53216	14%	13819	4%	189009	49%	128042	33%	384086	UDI 1, UDI 2
82	15353	6%	0	0%	135465	54%	101760	40%	252578	UDI 1, UDI 2
83	175846	17%	558140	54%	36197	3%	268029	26%	1038212	UDI 1, UDI 2
84	94650	17%	100249	18%	352500	64%	6975	1%	554374	UDI 1, UDI 2
85	89634	14%	13609	2%	328815	50%	227656	35%	659714	UDI 1, UDI 2
86 87	33627 190973	8% 51%	21153 52870	5% 14%	228231 91972	53% 24%	150192 40384	35% 11%	433203 376199	UDI 1, UDI 2 UDI 1, UDI 2
88	93009	25%	74600	20%	82893	22%	123058	33%	373560	UDI 1, UDI 2
89	62108	18%	54245	16%	109452	32%	113848	34%	339653	UDI 1, UDI 2
90	7138	5%	1124	1%	129668	90%	6366	4%	144296	UDI 1, UDI 2
91	242798	19%	51275	4%	780931	62%	193224	15%	1268228	UDI 1, UDI 2
92	62075	4%	0	0%	1535695	96%	0	0%	1597770	UDI 1, UDI 2
93	0	0%	54227	3%	1324712	84%	192089	12%	1571028	UDI 1, UDI 2
94	165272	0%	0	0%	1113281	82%	251758	18%	1365039	UDI 1, UDI 2
95 971	165273 49505	14% 12%	35616 145929	3% 36%	827053 43329	69% 11%	177597 161423	15% 40%	1205539 400186	UDI 1, UDI 2 COM 1, COM 2
971	1436	0%	112396	29%	106985	28%	163094	42%	383911	UDI 1, UDI 2
973	47921	19%	78965	31%	91592	36%	33860	13%	252338	COM 1, COM 2
974	12299	1%	830468	99%	0	0%	0	0%	842767	COM 1, COM 2
976	16768,08	8%	0	0%	56920,85	27%	138955,98	65%	212644,91	UDI 1, UDI 2
2A	11058	7%	36389	24%	69707	46%	34498	23%	151652	UDI 1, UDI 2
2B	27429	16%	29046	17%	15653	9%	100191	58%	172319	UDI 1, UDI 2
Total	11501705	17%	8377971	13%	30734701	47%	15295225	23%	65909602	

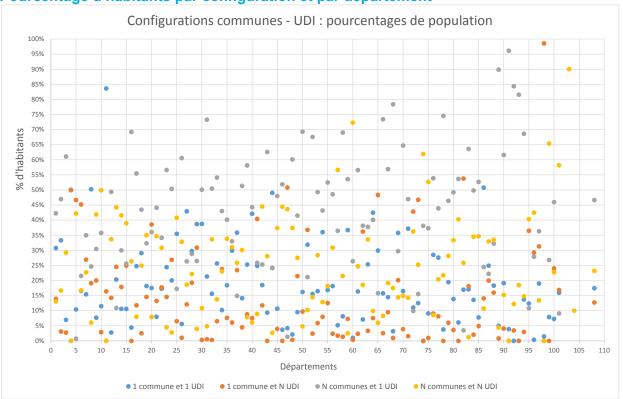
I FIGURE 10 I

Pourcentage de communes par configuration et par département



I FIGURE 11 I

Pourcentage d'habitants par configuration et par département



Annexe C. Processus de collecte des données pour le dispositif de surveillance

Les données sources sont hébergées sur le serveur sécurisé « S » (sds) de Santé publique France.

Les données collectées dans le cadre du dispositif de surveillance sont de 3 natures : les données concernant la réalisation des analyses statistiques (au niveau national), celles concernant l'identification d'épidémies connues (enquêtes sanitaires au niveau régional) et celles concernant la recherche d'une contamination hydrique (enquêtes environnementales au niveau régional) ().

Le Tableau 8 récapitule les types de données recueillies et leurs sources, les services responsables de leurs collectes et la fréquence des mises à jour.

I TABLEAU 8 I

Synthèse des modalités de collecte des données

	Types de données		Sour	ce	Service responsable	Fréquence de mise à jour		
Poi	ur la détection statistique	au r	niveau natio	nal :	•	-		
•	Cas de GEA médicalisés		SNDS		Data*	Bimestriel		
•	Agrégats de cas de GEA	m	SNDS-Data	l	Dire	Quardimestriel		
•	Démographie		Insee		Data*	Annuelle		
•	Lien communes - unités distribution d'eaux et données population desservies	de	SISE-Eaux		DGS/PADSE	Annuelle		
•	Géographie des commun	es	IGN		Data*	Annuelle		
Poi	ur les investigations sani		s régionales	; :				
•	Tiac (DO)		Santé France	publique	DMI*/Data*/Dire*	En continu		
•	GEA en Ehpad		Santé France	publique	DMI*/Data*/Dire*	En continu (sauf si système abandonné)		
•	Autres GEA		SIVSS		Plateformes de veille sanitaire des ARS, Dire*	En continu		
Po	ur les investigations envi	ronn	ementales r	égionales	•			
	Taux de non-conformité microbiologique des UDI		SISE-Eaux		DGS/PADSE	A définir		
	Mesures de qualité de l'ECDH les jours précédent	S	SISE-Eaux		ARS-SE**	Selon besoins		
	le signal		Exploitants	des				
•	Plaintes des usagers et dysfonctionnements sur les UDI/TTP	8	réseaux d'e	au				
•	Pluviométrie		Météo-Fran	ice	A définir	Selon besoins		
	Incidents réseaux/TTP/CAP	sur	Exploitants		ARS-SE**	Selon besoins		

^{*} Santé publique France

^{**} SE : services de santé environnementale des ARS

Annexe D. Liste des informations à rechercher définies par le groupe de travail, selon 3 critères à combiner pour déterminer une plausibilité hydrique [4]

Les informations à rechercher sont réparties en 3 types de critères : 1/ critère de vulnérabilité du système de production face au risque microbiologique ; 2/ critère de dysfonctionnement ou associé à un dysfonctionnement du système de production de l'eau qui pourrait être associé avec l'épidémie ; 3/ critère extérieur augmentant le risque guand associé à un critère de 1/ ou de 2/.

Événements à renseigner, informations à recueillir

1/ Vulnérabilité du système face au risque microbiologique : connaissance du système de production d'eau

a/ vulnérabilité du système de production d'eau -

critère épidémiologique – répétition d'agrégats de cas de GEAm sur le même réseau d'eau :

- oui dans les 2 ans-> forte
- oui depuis 2010, mais de plus de deux ans -> potentielle

b/vulnérabilité du système de production d'eau

historique des NC sur 3 ans dans SISE-Eaux : vulnérabilité forte (tx conformité <70 %), potentielle (entre 71 et 95 %), maîtrisée (> 95%)(seuils définis par la DGS) **forte, potentielle, maîtrisée**

c/vulnérabilité de la ressource ? forte, potentielle, maîtrisée

- Type de la ressource
- Qualité microbiologique habituelle
- Sensibilité aux précipitations
- Protection de la ressource : date de Déclaration d'utilité publique, sources de pollution connues, date de dernière visite du captage

d/vulnérabilité de la station de traitement ? forte, potentielle, maîtrisée

- Absence de désinfectant
- Niveau d'équipement insuffisant (exemple : ressource en eau superficielle avec seulement un traitement de désinfection)

e/vulnérabilité du réseau de distribution? forte, potentielle, maîtrisée

- Interconnexion avec d'autres UDI pendant la PSE ? oui -> potentielle
- Zones sans résiduels de chlore oui -> potentielle
- Très long temps de séjours ou zones mortes, rendement du réseau <70% (à préciser), oui -> potentielle
- Possibilité d'une contamination au niveau d'un réservoir : absence de protection, pénétration d'animaux, d'insectes...oui -> potentielle
- Faible taux de protection des branchements, notamment protection des bornes incendie (<x%)? oui -> potentielle
- Antécédents de retours d'eau ? oui -> forte ou potentielle

2/ Critère de dysfonctionnement ou associé à un dysfonctionnement du système de production de l'eau qui pourrait être associé avec l'épidémie : recherche d'événement(s) inhabituel(s) pendant la PSE

Association avérée, suspectée ou événement non-identifié

Plaintes de consommateurs caractéristiques d'une pollution microbiologique? Oui -> avérée

NC du contrôle sanitaire ou de l'auto-contrôle de l'exploitant pendant la PSE existence et niveau d'un événement critique

Événement critique : EN+EC entre 1 et 10 UFC/100ml -> association suspectée

Événement critique : EN+EC > 10 UFC/100ml -> association avérée

Connaissance d'événements d'exploitation susceptibles d'être en rapport avec l'épidémie, ou de causer une contamination fécale de l'eau ?

Oui -> avérée ou suspectée (selon la gravité de l'événement)

pannes de désinfection sur la filière de traitement : oui-> avérée

pannes de rechloration en réservoir et sur le réseau de distribution : oui-> avérée ou suspectée

Présence d'une masse d'eau contaminée : oui-> avérée ou suspectée

Travaux réalisés au niveau du captage, effraction, pénétration d'animaux aux abords du captage, dégradation du périmètre immédiat oui-> suspectée

Travaux sur la filière de traitement, fragilité du traitement : coagulation floculation perturbée, plancher des filtres en mauvais

état, lit filtrant défectueux, conditions de lavage des filtres non satisfaisantes..., changement récent (< 3 mois) de désinfectant, changement récent (< 3 mois) de réactif, nouvelle livraison, changement de traitement pendant la PSE ? oui -> avérée ou suspectée

Rupture de canalisation, travaux sur réseau, plaintes pour manque de pression ? oui -> avérée ou suspectée

Travaux sur d'autres réseaux enterrés (électricité, gaz, assainissement,...) : oui -> suspectée

Variation anormale d'un paramètre mesuré en continu ou fréquemment

au niveau de la ressource (variation du pH de l'eau brute (ressource de surface)), sur l'usine, en sortie d'usine, au niveau des réservoirs ou des stations de rechloration, dans le réseau de distribution ? oui -> avérée ou suspectée

Demande en chlore inhabituellement élevée? oui-> avérée ou suspectée

3/ Critères extérieurs, conjoncture avec des événements extérieurs pendant la PSE et jusqu'à 1 mois avant la PSE pour certaines ressources (une pollution peut mettre plusieurs jours voire semaines avant d'arriver au niveau d'une ressource mal protégée)

Événement extérieur identifié ou non-identifié.

La plausibilité hydrique sera forte (si existence de la conjoncture, ou si l'événement extérieur est un facteur de risque reconnu pour les épidémies d'origine hydrique) ou potentielle (existence de l'événement sur un système de production non fortement vulnérable à cet événement), ou l'événement non-identifié

<u>Conjoncture météorologique</u>: précipitations importantes oui/non Oui avec ressource fortement vulnérable aux précipitations -> forte Oui avec ressource non fortement vulnérable aux précipitations -> potentielle

<u>Conjoncture agricole</u> (période d'épandage des lisiers et fumiers) oui/non Oui sans périmètre de protection -> forte

Oui avec bon périmètre de protection -> potentielle

Événement inhabituel sur le bassin d'alimentation du captage oui/non

- déversement accidentel sur le bassin d'alimentation du captage ?
- Signalement d'animaux refusant de s'abreuver ?
 - Oui sans périmètre de protection -> forte
 - Oui avec bon périmètre de protection -> potentielle
- Présence de poissons morts au niveau de la prise d'eau (la ressource est une eau de surface)? Oui -> forte

Retours d'eau

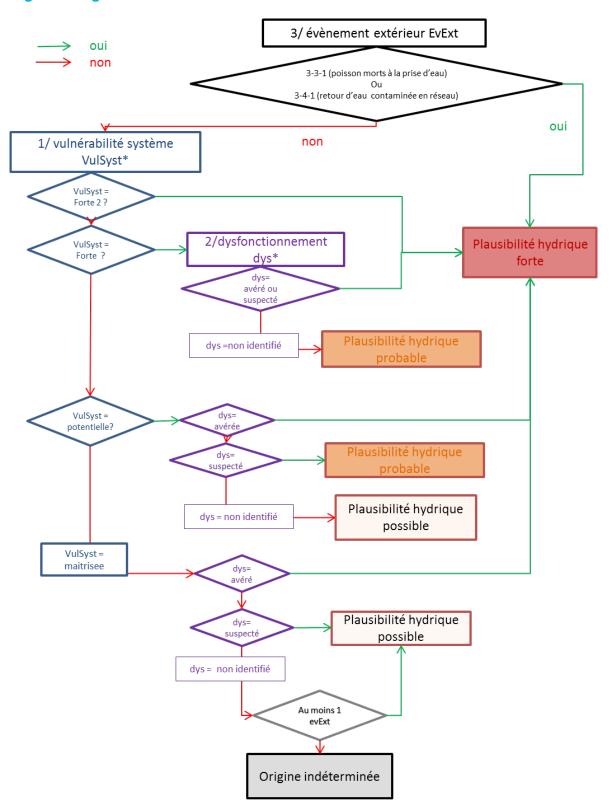
Connaissance d'une connexion illicite avec un réseau interne d'une station d'épuration ou d'usines possédant un réseau interne d'eau technique pendant la PSE. Oui -> forte

Soutirages aux bornes et poteaux d'incendie pendant la PSE (incendie, essais pompiers, soutirages sauvages) : oui -> potentielle

Annexe E. Algorithme de classement de la plausibilité hydrique de l'épidémie à partir des données des enquêtes environnementales

I FIGURE 12 I

Algorithme global de classement



^{*} La cotation de la vulnérabilité du système ou du dysfonctionnement tient compte de l'existence ou non d'un facteur extérieur aggravant

1/ vulnérabilité du système de production et de distribution de l'eau du robinet avec 3 niveaux de réponse pour l'association de l'origine hydrique avec l'épidémie VulSyst = forte; potentielle ou maitrisée

- 1-a/ critère épidémiologique répétition d'agrégats de cas de GEAm sur le même réseau d'eau Réponse en Forte, potentielle, maitrisée selon le nombre d'agrégats sur l'UDI et les années depuis 2010
- 1-b/ critère microbiologique : historique des NC sur 3 ans dans SISE-Eaux Réponse en Forte, potentielle, maitrisée selon le tx conformité (Rq: indicateur des ARS pour leur bilans ?)
- 1-c/vulnérabilité de la ressource

Réponse en oui/non, , niveau de vulnérabilité déterminé selon l'existence ou non d'événements extérieurs

- 1-c-1: Sensible aux précipitations,
- 1-c-2 : Absence périmètre de protection
- 1-c-3: Autre (préciser)
- 1-d/vulnérabilité de la station de traitement

Réponse en oui/non, niveau de vulnérabilité déterminé selon l'existence ou non d'événements extérieurs

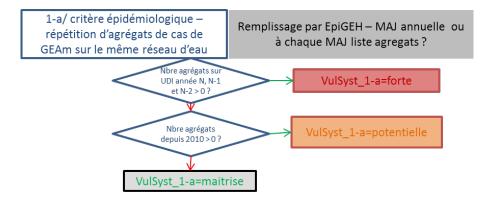
- 1-d-1: Absence de désinfectant
- 1-d-2 : Niveau d'équipement insuffisant (ex : ressource en eau superficielle avec seulement un traitement de désinfection, filière inadaptée aux variations brutales de débit du cours d'eau...)
- 1-d-3 : Sécurisation des équipements insuffisants
- 1-d-4: Autre (préciser)
- 1-e/vulnérabilité du réseau de distribution

Réponse en oui/non, niveau de vulnérabilité déterminé selon l'existence ou non d'événements extérieurs

- 1-e-1 : Existence de zones sans résiduels de chlore
- 1-e-2 : Existence de zones avec de très long temps de séjours ou zones mortes
- 1-e-3: Rendement du réseau <70%
- 1-e-4 : Faible taux de protection des branchements, notamment protection des bornes incendie (<70%)
- 1-e-5: Possibilité d'une contamination au niveau d'un réservoir
- 1-e-6: Antécédents de retours d'eau
- 1-e-7 : Autre (préciser)

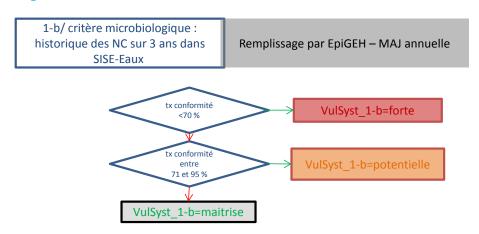
I FIGURE 13 I

Algorithme de classement du critère de vulnérabilité 1-a



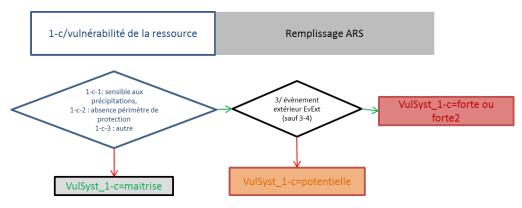
I FIGURE 14 I

Algorithme de classement du critère de vulnérabilité 1-b



I FIGURE 15 I

Algorithme de classement du critère de vulnérabilité 1-c

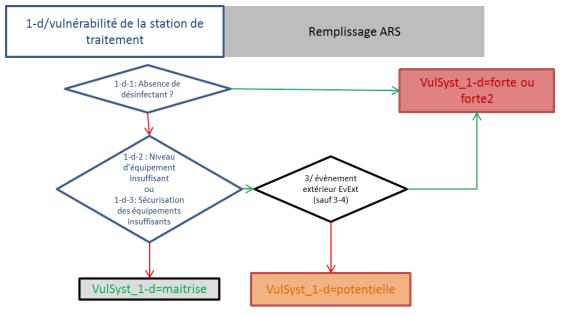


forte_2 : existence d'un évènement extérieur en lien direct avec une vulnérabilité connue du système de production d'eau

- 1. Resource sensible aux précipitations et précipitations importantes
- Ressource sans périmètre de protection et épandages de lisiers et fumiers

I FIGURE 16 I

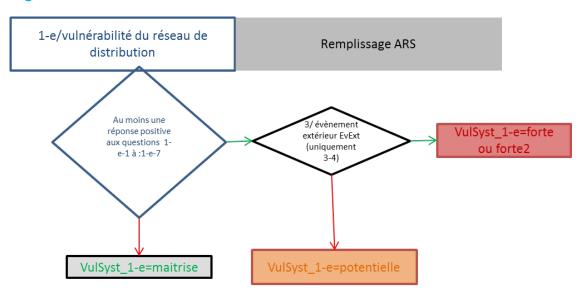
Algorithme de classement du critère de vulnérabilité 1-d



forte_2 : existence d'un évènement extérieur en lien direct avec une vulnérabilité connue du système de production d'eau
1. Station sans désinfectant et (augmentation pollution au captage ou autre au captage)

I FIGURE 17 I

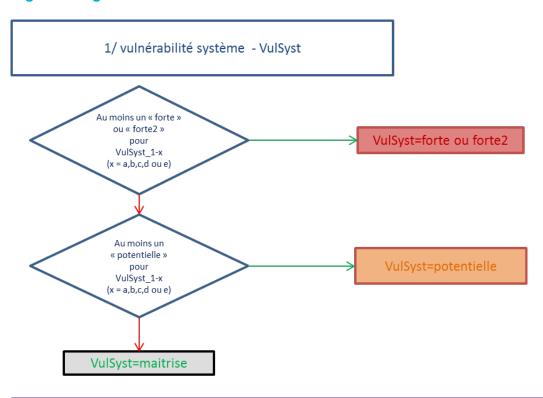
Algorithme de classement du critère de vulnérabilité 1-e



forte_2 : existence d'un évènement extérieur en lien direct avec une vulnérabilité connue du système de production d'eau
1. Existence de zones sans résiduels de chlore et évènement inhabituel dans le réseau dans ces zones

I FIGURE 18 I

Algorithme global de classement de la vulnérabilité



2/ Existence d'un dysfonctionnement ou d'un évènement associé à un dysfonctionnement du système de production de l'eau qui pourrait être associé avec l'épidémie (pendant la PSE) avec 3 niveaux de réponse pour l'association de l'évènement avec l'épidémie dys = avéré; suspecté; ou non identifié

2-a : Existence d'au moins une plainte de consommateurs caractéristiques d'une pollution microbiologique

2-b : NC du contrôle sanitaire

2-c : NC de l'auto-contrôle de l'exploitant Niveau de réponse selon le nombre UFC (EN+EC)/100ml (pour tous les PLV effectués sur le réseau pendant la PSE)

2-d : connaissance d'événements d'exploitation susceptibles d'être en rapport avec l'épidémie, ou de causer une contamination fécale de l'eau

2-d-1 : pannes de désinfection sur la filière de traitement

2-d-2 : pannes de rechloration en réservoir et sur le réseau de distribution

2-d-3 : événement au niveau de la filière de traitement (préciser)

(Ex: travaux, fragilité du traitement : coagulation floculation, décantation, filtration perturbées, plancher des filtres en mauvais état, lit filtrant défectueux, conditions de lavage des filtres non satisfaisantes..., changement récent (< 3 mois) de désinfectant, changement récent (< 3 mois) de réactif, nouvelle livraison, changement de traitement pendant la PSE ...)

2-d-4 : événement au niveau du réseau de distribution (préciser)

(Ex: travaux, rupture de canalisation, plaintes pour manque de pression, interconnexion avec d'autres UDI)

2-d-5 : événement au niveau des réservoirs (préciser)

(Ex: travaux, effraction, intrusion animal, d'eau souillée...)

2-e : connaissance d'une variation anormale d'un paramètre mesuré en continu ou fréquemment

2-e-1 : au niveau de la ressource

2-e-1-1 : turbidité

2-e-1-2 : pH

2-e-1-3 : autre (préciser)

2-e-2 : sur l'usine ou en sortie d'usine

2-e-2-1 : demande en chlore

2-e-2-2 : turbidité

2-e-2-3: pH

2-e-2-3 : autre (préciser)

2-e-3 : au niveau des unités de distribution (réseau, réservoirs, station de rechloration)

2-e-3-1 : demande en chlore

2-e-3-2 : turbidité

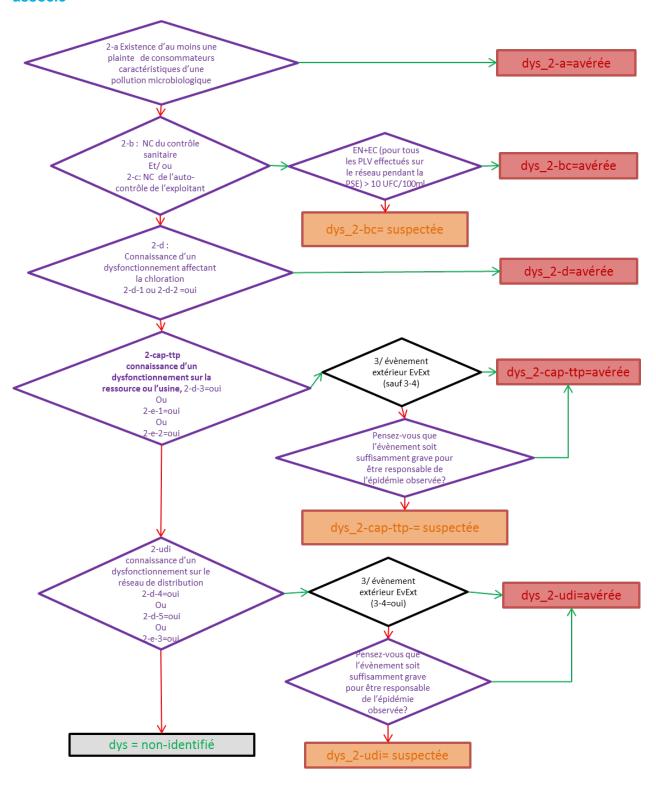
2-e-3-3: pH

2-e-3-3 : autre (préciser)

2/ Existence d'un dysfonctionnement ou d'un évènement associé à un dysfonctionnement du système de production de l'eau qui pourrait être associé avec l'épidémie (pendant la PSE – remplir par l'ARS) dys

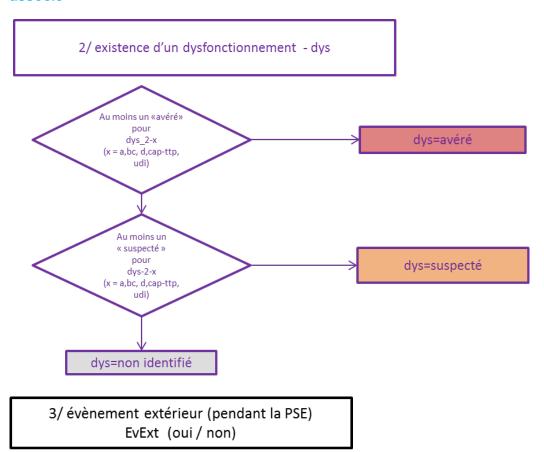
I FIGURE 19 I

Algorithme détaillé de classement de l'existence d'un dysfonctionnement ou d'un événement associé



I FIGURE 20 I

Algorithme global de classement de l'existence d'un dysfonctionnement ou d'un événement associé



- 3-1 : conjoncture météorologique : précipitations importantes
- 3-2 : Conjoncture agricole : période d'épandage des lisiers et fumiers
- 3-3 : Événement inhabituel au niveau de la prise d'eau ou sur le bassin d'alimentation du captage
 - 3-3-1 : présence de poissons morts (eau de surface)
 - 3-3-2 : augmentation de la pollution au captage (débordement de station d'épuration, présence masse d'eau contaminée....)
 - 3-3-3 : autre (préciser)

(Ex: déversement accidentel sur le bassin d'alimentation du captage, signalement d'animaux refusant de s'abreuver, travaux, effraction du périmètre de protection immédiat...)

- 3-4 : Événement inhabituel dans le réseau de distribution
 - 3-4-1 : retour d'eaux contaminées

(Connexion illicite avec un réseau interne d'une station d'épuration ou d'usines possédant un réseau interne d'eau technique)

3-4-2: autre sur le réseau d'eau (préciser)

(Soutirages aux bornes et poteaux d'incendie (incendie, essais pompiers, soutirages sauvages),)

3-4-3 : autre à proximité du réseau d'eau (préciser)

(Travaux sur d'autres réseaux enterrés (électricité, gaz, assainissement...)